



MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT  
[www.territoires.gouv.fr](http://www.territoires.gouv.fr)

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)



© L. Mignaux-MEDDE-METL, CC-BY-Benjamin89, Ph. Frutier - Altimage

Rapport d'activités 2017



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie  
[www.picardie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr)





Philippe Caron  
Directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement de Picardie

## Editorial

2012 a été pour tous les agents de la DREAL une nouvelle année de très fort engagement tant collectif que personnel au service de nos concitoyens, de leur sécurité, de leur qualité de vie, de la protection de leur environnement, du développement et de la modernisation des infrastructures et du logement.

Symboles de l'inscription de nos actions dans le long terme, l'approbation, première au niveau national, du schéma régional climat, air, énergie, ou le démarrage de la réflexion sur le schéma de cohérence écologique, sont aussi la marque d'une pratique professionnelle de la concertation et de l'écoute.

Ecoute des usagers qui, de plus en plus, à travers le déploiement du système de management de la qualité, concerne l'ensemble des activités de la DREAL et qui nous conduit à améliorer de façon continue nos pratiques.

Ecoute mais aussi attention portée par tous à l'information de nos interlocuteurs. La DREAL a ainsi pris l'initiative de nombreuses actions d'information et de formation tant à destination des élus et de leurs services, sur la réforme des études d'impact par exemple ou pour la mise en œuvre de la directive cadre inondation, que des industriels, sur le vieillissement des installations, des partenaires de l'habitat et du logement social sur le programme « Habiter mieux » ou les commissaires enquêteurs envers qui les actions de formation se sont approfondies.

2012 a aussi vu l'aboutissement de nombreuses actions parmi lesquelles on peut citer :

- l'ouverture de deux sections routières à 2x2 voies, sur la RN31 et sur la RN2 ;
- l'ouverture de l'aire de contrôle des transports routiers d'Abbeville, première installation dédiée en Picardie et symbole d'une volonté réaffirmée de maintenir un niveau de contrôle élevé, garant du respect des règles de concurrence dans une région de fort transit ;
- la mise au jour d'une importante fraude aux contrôles techniques de poids lourds ;
- la prescription de la totalité des plans de prévention des risques technologiques et l'approbation de trois d'entre eux ;
- l'achèvement de l'évaluation préalable du risque inondation et la définition de cinq territoires à risque important d'inondation ;
- sans compter la réalisation des plans de contrôle dans les domaines des installations classées ou des ouvrages hydrauliques.

2012 ce sont aussi beaucoup d'autres actions et réalisations, dont témoigne le présent rapport d'activité.

Témoignage aussi d'un dynamisme et d'une vitalité sans doute liés à la forte proportion de jeunes agents mais aussi à la jeunesse d'esprit d'une équipe fréquemment renouvelée dans tous ses métiers et qui démontrent que la DREAL Picardie a su faire de ce qui pouvait apparaître comme une faiblesse une force.



Le dynamisme de la DREAL Picardie	6
Les missions régionales	8
Le pôle support intégré	9
Déplacements, infrastructures, transports	10
Energie , climat, logement et aménagement du territoire	14
Nature, eau, paysages	16
Gestion de la connaissance et garant environnemental	18
Promotion du développement durable	20
Prévention des risques industriels	22
Unité territoriale de l'Aisne	24
Unité territoriale de l'Oise	25
Unité territoriale de la Somme	26
La DREAL au fil des mois	27
Les publications de la DREAL	50

# Le dynamisme de la DREAL Picardie

## 2012 l'année des déploiements

Afin de nous moderniser, de mieux connaître nos pratiques et nos activités, de se mettre en conformité avec les règlements et donc d'améliorer les services rendus par le secrétariat général aux agents, plusieurs applications ont été déployées dans le courant de l'année 2012.

Le logiciel Titan a été mis en service au siège afin d'améliorer et rationaliser la gestion du parc de véhicules de service. L'application Téléinv a permis de réaliser très rapidement nos inventaires dans les domaines du mobilier, de l'informatique et de la téléphonie pour l'ensemble des sites de la DREAL. Enfin, le déploiement de l'application Argos a eu pour conséquence la réduction des délais de paiement des frais de déplacement des agents.

## Naissance de «bruits de couloir»

Suite à la mise en œuvre du plan d'écoute du secrétariat général, il a été décidé depuis le mois d'août 2012 de publier un journal interne dénommé «bruits de couloir».

Ce bulletin vise trois objectifs principaux :

- améliorer la cohésion et le sentiment d'appartenir à une même communauté de travail,
- améliorer la vie quotidienne des agents,
- et mieux faire connaître l'activité du secrétariat général.

Initialement prévu pour paraître 5 fois dans l'année, il est immédiatement devenu un mensuel compte tenu du succès rencontré auprès de la communauté de travail.

### Quelques chiffres sur...

20 % des postes ont changé de titulaires en 2012

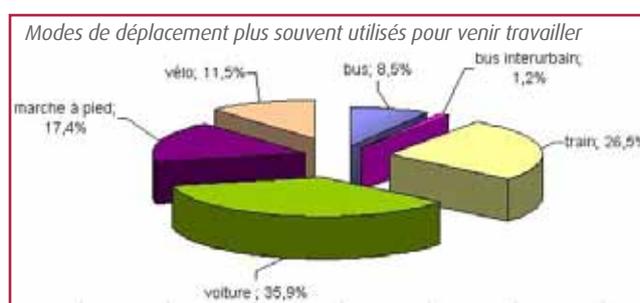
Les femmes représentent 51 % de la communauté de travail

8,2 représente le nombre moyen de jours de formation par agent pour l'année 2012

## Le plan de déplacements «Administration»

Dans le cadre du plan de déplacements «administration», une enquête en ligne intitulée «vos déplacements domicile/travail» a été proposée à l'ensemble des agents travaillant au siège de la DREAL Picardie à Amiens. 166 agents sur 199 ont répondu à cette enquête soit un retour de 83,4 %.

Cette enquête permettra de déterminer les règles d'occupation du parking interne et de préparer les actions à venir pour favoriser l'utilisation des modes doux.



## Label Marianne

Le siège de la DREAL a été audité après 18 mois de labellisation courant juin 2012. Cet audit des 18 mois, franchi avec succès, doit permettre après un travail réalisé avec les unités territoriales de solliciter la labellisation de l'ensemble des sites de la DREAL Picardie lors du second semestre 2013.

## Accueil des nouveaux arrivants

La DREAL Picardie a organisé comme chaque année une journée d'accueil des nouveaux arrivants le 5 octobre 2012. La matinée a été plus particulièrement consacrée à la qualité et à la présentation des métiers de la DREAL avec les interventions du directeur et des chefs de service. L'après-midi était consacré à la présentation du volet social, de la politique d'hygiène et de sécurité, de l'ASCEE, de l'amicale de la DREAL et le comité local d'action sociale (CLAS).



## L'assemblée générale

L'assemblée générale de la DREAL s'est déroulée le jeudi 19 avril 2012 au Paraclet, lycée agricole en périphérie de la capitale régionale.

Afin de s'assurer de l'organisation de ce temps fort, un groupe d'animation, composé de membres volontaires de différents services, avait été mis en place.

Fait nouveau, les différentes présentations ont été interrompues à plusieurs reprises par des sketches joués par des agents de la DREAL qui ont favorisé à la fois la bonne humeur, une meilleure écoute et une certaine « prise de distance ».

Ce groupe chargé de l'organisation a également réalisé deux petits films humoristiques sur la présentation du pôle support intégré (PSI) et sur les multiples sigles (parfois indéchiffrables) que nous utilisons.

Le site géographique choisi a permis également de mettre en place quatre ateliers en lien avec nos différents domaines de compétence : visite et explications du fonctionnement d'une chaudière bois, d'un crapauduc, présentation du métier de contrôleur des transports terrestres et l'avis de l'autorité environnementale.

L'après midi a été essentiellement consacré à une table ronde autour de quatre thèmes ; « Donner du sens : stratégie de la DREAL », travail sur l'organisation et les méthodes, développer la connaissance réciproque et « vous à la DREAL ».



Les agents de la DREAL en assemblée



Connaissance des activités : présentation de la construction du crapauduc de Cottenchy

## La qualité

Suite à la revue de direction de septembre 2012, le directeur a décidé de fixer de nouveaux objectifs qualité dans une nouvelle déclaration de politique qualité du 26 octobre 2012 :

- le développement de l'écoute de nos partenaires,
- l'amélioration progressive et continue de notre fonctionnement,
- l'appropriation de leurs métiers par les nouveaux arrivants,
- l'association de l'ensemble des agents au bénéfice des outils de la qualité.

Depuis le 12 janvier 2012, la DREAL Picardie est officiellement certifiée ISO 9001-2008 pour son système de management de la qualité et pour les activités : prévention des risques industriels, réception à titre isolé et surveillance des centres de contrôle de véhicules, financement des politiques territoriales et gestion de la connaissance. Fin décembre 2012, la certification est confirmée et même étendue à de nouvelles activités : registres des transports des personnes et des marchandises, hydrométrie, maîtrise d'ouvrage routière.

Ce certificat renouvelé reconnaît et met en valeur l'implication et l'exigence de qualité des agents de la DREAL, des

correspondants qualité et des auditeurs internes ainsi que des chefs de service et pilotes de processus.

Au-delà des activités ainsi certifiées, c'est la pertinence et l'efficacité de l'organisation de la DREAL, de ces processus de management, de gestion de la compétence et de formation qui sont reconnues. La confirmation de notre certificat atteste de notre capacité à fournir régulièrement à nos bénéficiaires des prestations conformes à leurs exigences et à la réglementation, ainsi que notre capacité à améliorer régulièrement leur niveau de satisfaction.

La démarche apporte à chaque agent de la DREAL la certitude de pouvoir contribuer à l'amélioration de son fonctionnement et met en avant l'importance de développer l'écoute des bénéficiaires. Les documents qui ont été élaborés sur la base des savoir-faire actuels donnent à chacun une référence sûre et partagée, qui permettra à la DREAL d'accueillir dans des conditions encore meilleures les nouveaux arrivants dans la communauté de travail.

L'année 2013 sera consacrée à la consolidation du fonctionnement et de l'appropriation du système de management de la qualité au sein de la DREAL.

## Les missions régionales

### *L'instance régionale de coordination territoires*

Une organisation inter-services qui comprend : une coordination régionale par un collège des directeurs en région appelé IRCT (instance régionale de coordination territoires) réunie tous les deux mois, un pilotage de chaque politique publique ou budget opérationnel de programme (BOP) par un référent en DREAL (le RBOP délégué), complété par des réseaux thématiques d'acteurs « métier ».

Le document de stratégie régionale remis à jour en 2012 (DSR), décline une stratégie unifiée des MEDDE et METL au

regard des enjeux territoriaux. Il intègre les orientations des responsables de programme et de l'État en région, ainsi que la territorialisation du Grenelle de l'environnement. Il définit les modalités de coordination des acteurs publics et apporte une vision prospective des ressources humaines. Il a intégré en 2012 les priorités du plan stratégique ministériel 2011 et du plan d'action stratégique de l'État en région 2011-2013. Il a servi au dialogue de gestion entre les directions d'administration centrale et la DREAL.

### *La coordination des ressources budgétaires et humaines*

En application de la loi organique relative aux lois de finances, le DREAL est responsable des budgets opérationnels de programmes régionaux. Il conduit le dialogue de gestion avec les directions de programmes du MEDDE et du METL et répartit les moyens humains et financiers entre services de la région. Les budgets annuels sont variables selon les programmes. Certains font l'objet d'un partage ou d'un fléchage prédéfinis. Les questions de répartition entre services concernent surtout les directions départementales des territoires (et de la mer) (DDT(M)) et la DREAL pour les BOP «paysages, eau et biodiversité», «urbanisme, territoires et amélioration du logement» et «prévention des risques».

Pour les ressources humaines, le DREAL est responsable de la zone de gouvernance des effectifs, avec des missions de publication des postes vacants, de répartition des recrutements et d'organisation des commissions administratives paritaires régionales. L'allocation des moyens s'appuie depuis 2012 sur des méthodes de dimensionnement élaborées au niveau national et adaptées en région.

Depuis 2011, le DREAL en tant que responsable de la zone de gouvernance des effectifs (RZGE) élabore la politique et la stratégie régionale de GPEEC (Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences) qui vise à l'adaptation des ressources humaines aux missions, dans le souci de maintenir ou acquérir les compétences indispensables.

La DREAL est aussi garante de sa mise en œuvre dans les services du MEDDE et du METL en région en s'appuyant sur les secrétaires généraux des différents services déconcentrés (DREAL, DDT(M), direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)). Dans le cadre du plan régional GPRH (Gestion prévisionnelle des ressources humaines) et après analyse des caractéristiques RH de la région et des enjeux RH, un plan d'actions régional est mis en œuvre. Ces actions sont liées au recrutement, à la mobilité et à la formation des agents. Par exemple, l'alimentation de l'espace mobilité du centre de valorisation des ressources humaines (CVRH), les «ateliers conseils RH» réalisés dans chaque service de la zone de gouvernance Picardie.

Depuis fin 2012 est mis en place en région Picardie un réseau des responsables GPEEC, ainsi qu'un comité régional GPEEC.

Dans ces espaces et en étroite collaboration avec le CVRH et les différents services en région, sont analysées des expérimentations en matière de GRH (observation et résorption de la vacance, gestion individualisée). La cellule d'écoute qui permet l'accompagnement des agents est en cours de déploiement ou de réactivation dans toutes les DDT(M).

La mise en œuvre conjuguée du plan national et du plan régional a pour objectif de donner de la visibilité aux RH afin de permettre de décider des actions à entreprendre en conciliant besoins des services et attentes des agents.

### *L'instance régionale de concertation*

En 2012 est créée une instance régionale de concertation de zone de gouvernance. Cette instance, composée de représentants de l'administration et du personnel, a pour mission de favoriser la concertation et l'information du personnel sur les questions touchant à la mise en œuvre des politiques relevant du ministère chargé de l'écologie, l'objet d'une coordination ou d'une harmonisation à l'échelle de la zone de gouvernance :

- le document de stratégie régionale et ses évolutions ;
- la programmation budgétaire et la répartition des effectifs ;

- la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;
- la politique régionale et le plan de formation ;
- la déclinaison régionale des orientations ministérielles en matière de prévention des risques professionnels.

Les membres de ce comité, réunis pour la première fois le 19 décembre, ont ainsi pu débattre en Picardie : du document de stratégie régionale, de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, de l'action sociale et des risques professionnels.

## Le pôle support intégré

### Mise en œuvre du nouvel espace statutaire pour les catégories B administratifs et techniques

Les décrets n° 2012-1064 et n° 2012-1065 du 18 septembre 2012 portant statut particulier des corps de techniciens supérieurs du développement durable (TSDD) et de secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable (SACDD) sont entrés en vigueur avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2012. Cela a généré la prise d'arrêtés de reclassement pour chaque agent concerné.

Ces arrêtés sont établis par l'administration centrale et le PSI les traite financièrement.

En 2012, 304 sur 450 arrêtés attendus ont été traités financièrement par le PSI.

### La démarche « bien être au travail »

La démarche « bien être au travail » présentée dans le rapport d'activités 2011 poursuit les objectifs énoncés :

- la construction d'un baromètre social,
- la mesure des risques psychosociaux avec élaboration d'un plan de prévention et intégration au document unique d'évaluation des risques professionnels comme le prévoit la loi,
- la mise en place d'actions correctives,
- l'évaluation périodique de l'efficacité des actions mises en place, puis ajustements au besoin.

Les travaux sur le pré-diagnostic interne se sont poursuivis en 2012. Les indicateurs produits sur le fonctionnement, la santé et la sécurité ont alimenté le bilan social. Le forum en ligne reste actif. Les sujets sont traités et donnent lieu à des réponses publiées sur les supports d'information interne.

La phase du diagnostic externe a été confiée à l'ARACT (Association pour l'amélioration des conditions de travail). A ce stade, la démarche « bien être au travail » a évolué vers un objectif plus ambitieux : la « qualité de vie au travail ».

Plusieurs étapes sont suivies dans cet accompagnement par l'ARACT :

- la constitution d'un nouveau comité de pilotage paritaire et représentatif de la structure chargée d'impulser la démarche,
- l'évaluation du niveau de satisfaction/insatisfaction au travail au moyen d'une enquête sous forme de questionnaire auprès de l'ensemble des personnels.

L'enquête réalisée fin 2012 a recueilli un taux de retour de 67 %.

### Retraite : droit à l'information des agents

Dans le cadre du droit à l'information des agents, le pôle régional retraite a effectué 20 permanences réparties dans les DDT(M) de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, ainsi qu'au CETMEF<sup>1</sup>, en DREAL et en DRAAF.

Au total, 102 personnes ont été reçues en entretiens individuels. 43 dossiers « retraite » ont été constitués en 2012 au niveau régional.

En ce qui concerne le compte individuel retraite (CIR), 1 200 dossiers ont été saisis dans le logiciel Damier qui a lui même basculé dans le nouveau logiciel Petrel.

Le nombre de personnes reçues a doublé en 2012 par rapport à l'année précédente. Ce mouvement est dû à l'annonce et à la sortie du décret de juillet 2012 relatif aux carrières longues (élargissement de la prise en compte des trimestres travaillés avant l'âge de 20 ans).

C'est également le résultat de la campagne de sensibilisation des agents à l'importance de la fiabilisation des CIR.

A cet accroissement du nombre de rencontres s'est ajoutée une très forte sollicitation du pôle retraite au sujet des effets de la réforme des retraites.

### Quelques chiffres sur...

Le PSI a procédé en 2012 à :

**25** arrêtés collectifs et individuels d'avancement d'échelon concernant **127** agents (gestion déconcentrée) et à **26** arrêtés individuels de promotion (gestion déconcentrée).

Les CAP régionales 2012 :

**4** CAP régionales d'adjoints administratifs  
**2** CAP régionales de dessinateurs

Elles ont traité des promotions, bonifications, mutations et sujets divers...

<sup>1</sup> Centre d'études techniques maritimes et fluviales

### Plans de prévention du bruit dans l'environnement et programme de résorption des points noirs du bruit

En matière de gestion de l'impact du bruit dans l'environnement, l'unité «animation territoriale observatoires» (ATO) contribue à l'animation des démarches au niveau régional afin d'assister les gestionnaires des infrastructures terrestres à respecter les échéances de la directive européenne sur le bruit dans l'élaboration des cartes de bruit stratégiques (CBS) et des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Le bilan 2012 est le suivant :

Pour les PPBE de 1<sup>ère</sup> phase (> 16 400 véhicules/j) :

- Publication des CBS du réseau routier départemental de l'Oise et de la Somme et du réseau communal de Saint-Quentin (02), ce qui conduit à un taux de réalisation de 100 % de l'ensemble des CBS 1<sup>ère</sup> phase de Picardie.
- Publication des PPBE du réseau routier national de l'Aisne et de l'Oise. Celui de la Somme est en voie de d'achèvement.

Pour les PPBE de 2<sup>nde</sup> phase (> 8 200 véhicules/j) à échéance de juillet 2013 :

- Amiens Métropole est concerné par ce dispositif au titre des grandes agglomérations. Elle a confié la réalisation de son PPBE à un bureau d'études spécialisé ;
- l'ensemble des autres démarches sont initiées ;
- animation d'un groupe de réflexion sur la problématique des zones calmes : définition d'un cadre commun pour l'identification des espaces pouvant être qualifiés de «zones calmes» et échange de bonnes pratiques sur les modalités possibles à mettre en œuvre par les gestionnaires pour décliner les actions utiles à leur préservation dans leurs PPBE respectifs.

Afin de limiter l'impact du bruit des trafics routiers pour les populations, l'ATO coordonne, avec les DDT(M), le plan de résorption des points noirs du bruit. Ce dernier vise, au travers de contributions financières à aider les particuliers les plus fortement exposés aux nuisances sonores à engager des travaux sur l'isolation acoustique de leurs logements bénéficiant du critère d'antériorité par rapport à l'infrastructure concernée.

### Programme de sécurisation des passages à niveaux

Dans le cadre du plan national de sécurisation des passages à niveaux (PN), le premier comité régional des passages à niveaux en Picardie s'est tenu le 24 octobre 2012 réunissant tous les gestionnaires concernés par cette problématique afin de :

- partager l'état des lieux et le bilan provisoire des inspections par réseau de voiries entre gestionnaires des infrastructures routières et Réseau ferré de France (RFF) ;
- définir les modalités de mise en œuvre du suivi et de mise en application des actions préconisées dans les diagnostics pour sécuriser les passages à niveaux ;
- aborder le point particulier des inspections sur voiries communales (près de 80 % des diagnostics restent à faire sur ces voiries). Un programme d'actions a été proposé pour 2013 avec une assistance à maîtrise d'ouvrage du CETE Nord-Picardie.

Parmi les 504 passages à niveaux recensés en Picardie sur les lignes utilisées par des trains à plus de 40 km/h, 7 avaient été jugés préoccupants en 2009. La nouvelle liste 2012 des passages à niveaux inscrits au programme de sécurisation national en identifie deux nouveaux dans l'Oise :

- le PN n°29 sur la RD 84 sur la commune de Lagny-le-Sec,
- le PN n°53 sur une voirie communale de Beauvais,

portant ainsi à 9 le nombre de passages à niveaux «préoccupants» en Picardie.



Passage à niveaux à Lagny-le-Sec (60)

## Séminaire «Fret ferroviaire de proximité»

L'ouverture du fret à la concurrence en mars 2006 a impacté significativement les trafics, notamment en Picardie où la mise en œuvre du multi-lots multi-clients a conduit certains chargeurs à se reporter sur la route faute de solution ferroviaire satisfaisante. Cherchant à soutenir le report modal, la DREAL a conduit, dans le cadre partenarial de l'observatoire régional des transports animé par l'ATO, une étude relative au développement d'opérateurs ferroviaires de proximité (OFP). L'état des lieux n'a pas conclu qu'il soit pertinent à court terme de créer un OFP dans la région.

Cependant, afin de continuer la recherche d'autres solutions nouvelles pour le fret ferroviaire, la DREAL Picardie s'est associée dans une démarche inter-régionale avec le Nord/Pas-de-Calais (CCIR, DREAL, Conseil régional, réseau ferré de France, associations ferroviaires...) pour organiser un séminaire qui s'est déroulé le 7 décembre 2012 à Lille.

Le mode opératoire utilisé lors cette journée, d'ateliers de travail par groupe de dix personnes le matin et de tables rondes l'après midi, a permis de croiser les regards des gestionnaires, des institutionnels et des chargeurs utilisateurs ou potentiels utilisateurs du mode ferroviaire, pour identifier des solutions nouvelles pour le développement du fret ferroviaire.

Cet événement a réuni plus de 100 experts le matin et près de 200 participants pour les tables rondes de l'après-midi. Cette manifestation conclue par M. Frédéric Cuvillier, ministre délégué aux transports, à la pêche et à la mer, a permis l'identification de pistes d'actions et de préconisations qui seront approfondies en 2013. Quatre axes de travail ont été identifiés pour 2013 : mutualisation, performance du matériel roulant, amélioration de la gouvernance locale du système et faire du ferroviaire un outil de la compétitivité des entreprises.

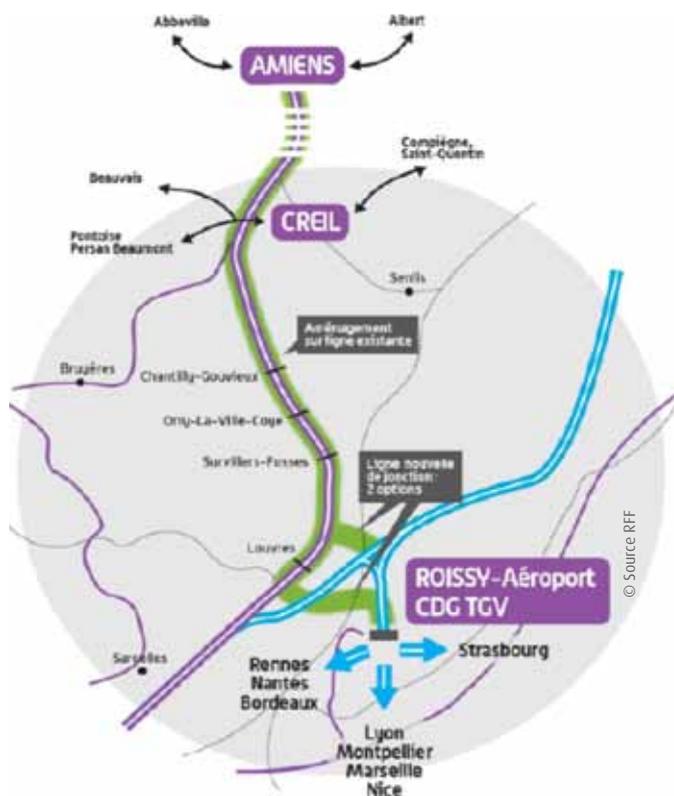
## Le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie

Ce projet de maillage du réseau ferroviaire consiste en la création dans le Val-d'Oise, au nord de Roissy, d'une ligne nouvelle de 6 km environ reliant la LGV d'interconnexion à la ligne classique Amiens-Creil-Paris et en la réalisation d'aménagements sur le réseau existant entre Creil et la ligne nouvelle et en gare d'aéroport Charles de Gaulle TGV.

A la suite du débat public de 2010, le maître d'ouvrage RFF a mené en 2011-2012 la première étape des études préalables à l'enquête d'utilité publique, en concertation avec les parties prenantes et en présence d'un garant nommé par la commission nationale du débat public. Un comité de pilotage et un comité technique dont la DREAL assure le secrétariat ont été instaurés pour suivre l'ensemble des études et démarches.

Les principaux résultats de l'étape 1 qui ont été transmis en octobre 2012 au ministre des transports en vue d'une décision ministérielle permettant de poursuivre les études sont :

- la proposition du choix de la zone de passage centre-nord pour rechercher le tracé de la ligne nouvelle,
- la définition des aménagements utiles sur le réseau existant, à savoir le prolongement de la ligne nouvelle par un doublet de voies nouvelles sur l'axe Paris-Creil jusqu'au nord de Survillers-Fosses, la réalisation d'une 4<sup>ème</sup> voie à quai en gare de Chantilly-Gouvieux et la création de quais en gare d'aéroport CDG TGV.



### L'aménagement d'une aire de contrôle des transports routiers à Abbeville



Le pèse-essieu de l'aire de contrôle d'Abbeville (80)

Dans le cadre de la politique de l'optimisation des contrôles des transports routiers, la DREAL de Picardie a aménagé une aire dédiée au contrôle d'un point d'échange stratégique dans la région à Abbeville au niveau de de l'échangeur A16/A 28. Cette aire a été inaugurée le 28 novembre 2012.

L'aire d'Abbeville est un outil qui permettra de contrôler dans de très bonnes conditions si les véhicules interceptés respectent bien la réglementation en vigueur. Y est installé à demeure un pèse-essieu, ce qui augmentera notamment les vérifications des poids roulants.

Il s'agit là de la première aire spécifiquement dédiée aux contrôles des transports routiers en Picardie.

### La formation professionnelle dans les transports

Avec l'entrée en vigueur du paquet routier, 2012 a été une année charnière concernant la capacité professionnelle : renforcement des conditions de délivrance des attestations de capacité, mise en place de nouvelles formations et examens.

En 2012, 80 justificatifs de capacité professionnelle permettant d'exercer la profession de transporteur avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes ont été délivrés dont 75 obtenus par la voie du stage (voie d'obtention supprimée et remplacée le 1<sup>er</sup> juillet par une formation suivie d'un examen). De même, la création des justificatifs de capacité professionnelle permettant d'exercer la profession de transporteur de personnes avec des véhicules de moins de 9 places a permis à 4 personnes de l'obtenir par la voie de l'expérience professionnelle. En parallèle, 3 centres de formation ont été agréés pour dispenser les nouvelles formations et organiser les examens s'y rapportant. La DREAL a participé à un jury de validation.

Concernant la délivrance des attestations de capacité permettant d'exercer la profession de transporteur avec des véhicules lourds (plus de 3,5 tonnes et plus de 9 places), 110 demandes ont été instruites en marchandises, 60 en voyageurs et 71 en commissionnaires. Ces attestations ont été obtenues majoritairement par équivalence de diplôme (212 pour 7 obtenues par la voie de l'expérience professionnelle), mais les délivrances par cette voie d'équivalence sont amenées à diminuer fortement puisque le paquet routier fixe dorénavant une liste « fermée » de diplômes.

Concernant la formation professionnelle des conducteurs, des contrôles sur route ainsi qu'en entreprise ont été réalisés permettant de faire régulariser certaines situations. D'autre part, l'obligation de suivre une FCO (Formation continue obligatoire) avant le 10 septembre 2012 pour l'ensemble des conducteurs dispensés de FIMO (Formation initiale minimale obligatoire) a généré de nombreuses demandes de renseignements de la part des usagers.

### Les transports routiers

**La régulation de l'accès à la profession de transporteur routier**  
Par rapport à 2011, le nombre d'inscriptions au registre des transporteurs routiers a accusé une baisse de 15,2 % (178), le nombre de radiations une baisse de 17,8 % (198), le nombre de défaillances une baisse de 22,6 % (41), sur un nombre total d'entreprises inscrites de 2019.

#### **La mise en œuvre du paquet routier**

La mise en œuvre des décrets modifiés relatifs aux transports de marchandises et aux transports de personnes (paquet routier) a nécessité la mise à jour de 94,5 % des dossiers d'entreprises déjà inscrites au 2 janvier 2012.

#### **La démarche qualité**

Le pôle registre des transporteurs s'est engagé dans une

démarche « qualité » et, depuis novembre 2012, il a intégré le périmètre de certification ISO 9001.

#### **Le respect de la loyauté de la concurrence et la sécurité**

En 2012, 2 505 véhicules ont été contrôlés sur route lors de 1 146 opérations de contrôle qui ont été réalisées et 69 entreprises contrôlées. 123 véhicules de transport de matières dangereuses ont fait l'objet d'un contrôle plus approfondi.

#### **L'animation du milieu professionnel**

La rencontre avec les organisations professionnelles et les organismes de formation a été l'occasion d'aborder les questions relatives aux « 44 tonnes », l'écotaxe, la charte CO<sub>2</sub> et les réformes liées au paquet routier.

## La maîtrise d'ouvrage routière

La DREAL Picardie, maître d'ouvrage opérationnel, poursuit la mise en œuvre des programmes de modernisation du réseau routier structurant pour améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation sur les routes nationales picardes.

2012 fut une année importante pour l'unité maîtrise d'ouvrage routière. Elle a vu d'une part la mise en service des trois dernières opérations en travaux :

- RN2 Section Le Plessis / Nanteuil ;
- RN2 Déviation de Nanteuil ;
- RN31 Déviation de Clermont / Catenoy ;

et d'autre part, le commencement des opérations qui marqueront les prochaines années :

- RN2 Déviation de Gondreville ;
- RN2 Déviation de Vaumoise ;
- RN31 Déviation de Beauvais/Echangeur de Frocourt.

2012, année de référence aussi pour un premier aboutissement des efforts opérés par les équipes de maîtrise d'ouvrage ces dernières années pour la prise en compte des impacts de ses projets routiers sur l'environnement et la biodiversité.

Ainsi, après deux ans d'études, de concertation et de travail transversal entre le service déplacements, infrastructures, transports et le service nature, eau, paysages, nous avons obtenu l'approbation du Conseil national de protection de la nature (CNPN) pour la réalisation de projets routiers qui préservent l'état de conservation de la biodiversité des milieux qu'ils traversent.

Cette approbation a validé la mise en place par l'unité maîtrise d'ouvrage d'une démarche d'évaluation des impacts suivant la doctrine « ERC » (éviter, réduire, compenser).

Cela signifie qu'après un diagnostic approfondi de l'état initial des milieux impactés et une définition précise des différents impacts qui seront occasionnés par l'infrastructure et les travaux, la conception de l'ouvrage a suivi trois phases.

Tout d'abord ont été définies les mesures possibles d'évitement de ses impacts :

- ajustement des tracés pour éviter les zones les plus sensibles ;
- phasage spécifique des travaux ;
- puis des mesures de réduction des impacts n'ayant pu être évités ;
- passages faunes ;
- suivi écologique des chantiers ;
- et enfin des mesures de compensation des impacts résiduels ;
- amélioration et suivi de zones d'habitats favorables aux espèces impactées ;
- création de nouvelles zones d'habitats favorables aux espèces impactées.

Pour concevoir ces mesures, le service de la maîtrise d'ouvrage a pu mettre à profit les compétences du territoire en collaborant avec les experts des domaines de la biodiversité, du foncier et de l'habitat forestier. Leur application concrète est passée par une concertation avec tous les acteurs concernés (élu, DREAL/SNEP, office national des forêts, SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural), CSRPN (conseil scientifique régional du patrimoine naturel) et associations) et a abouti à des conventionnements entre la DREAL et plusieurs établissements et associations pour assurer leur mise en place, leur suivi et leur pérennité.

## Les évènements «maîtrise d'ouvrage» en 2012

### Mai

- RN2 : Obtention de l'arrêté de dérogation CNPN pour la RN2 en forêt

### Juin

- RN31 : Inauguration Déviation de Clermont / Catenoy

### Juillet

- RN31 : Mise en service Déviation de Clermont / Catenoy

### Septembre

- RN31 : Approbation du projet d'échangeur de Frocourt
- RN31 : Mise en service de l'aire de contrôle d'Abbeville

### Octobre

- RN2 : Début des travaux de déboisement sur les chantiers des déviations de Gondreville et Vaumoise

### Novembre

- RN2 : Signature du protocole d'accord DREAL / ONF



Mise en service de la déviation Clermont-Catenoy (60)

### Décembre

- RN31 : Mise en service Déviation de Nanteuil
- RN31 : Mise en service Section Le-Plessis / Nanteuil
- RN25 : Fin des travaux du mur de Soutènement de la RN25 à Beauval

## Approbation du schéma régional climat air énergie

Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), créé par la loi du 13 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a pour objectif de renouveler le cadre d'intervention des acteurs territoriaux. Le SRCAE de Picardie a été approuvé par le conseil régional le 30 mars 2012, puis arrêté par le Préfet de région le 14 juin 2012. Ce document propose une réponse volontariste et réaliste à la problématique des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre au niveau régional, couplée à une forte volonté de développer l'attractivité et la compétitivité de la Picardie. La stratégie proposée se décline en 20 orientations, illustrées par des dispositions à caractère plus opérationnel. Elles offrent, avec précision et concision, un tour d'horizon des chantiers que les acteurs picards doivent mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du SRCAE. Sur la base des objectifs arrêtés dans le SRCAE, le schéma de raccordement au réseau des énergies renouvelables a été arrêté le 20 décembre 2012 par le Préfet de la région Picardie. Il s'agit de créer environ 1.000 MW de capacités d'accueil supplémentaire qui seront réservées pour une période de 10 ans aux productions d'énergies renouvelables. La démarche concerne le réseau de transport géré par RTE et le réseau de distribution géré principalement par ERDF (Électricité réseau distribution France), mais aussi par différentes structures telles que des sociétés d'intérêt collectif agricole d'électricité (SICAE) et des Régies.

Enfin, en matière de préservation et d'amélioration de la qualité de l'air, la démarche du plan de protection de l'atmosphère (PPA) a été lancée dans l'agglomération creilloise en décembre 2012. Institué par arrêté préfectoral, un PPA est un plan d'action constitué de mesures concrètes prises pour maîtriser et réduire les émissions atmosphériques. Il devra entrer en vigueur courant 2013.

### Quelques chiffres sur l'éolien

L'éolien en Picardie représente fin 2012 :

**1023** éoliennes autorisées (soit **2343 MW**).

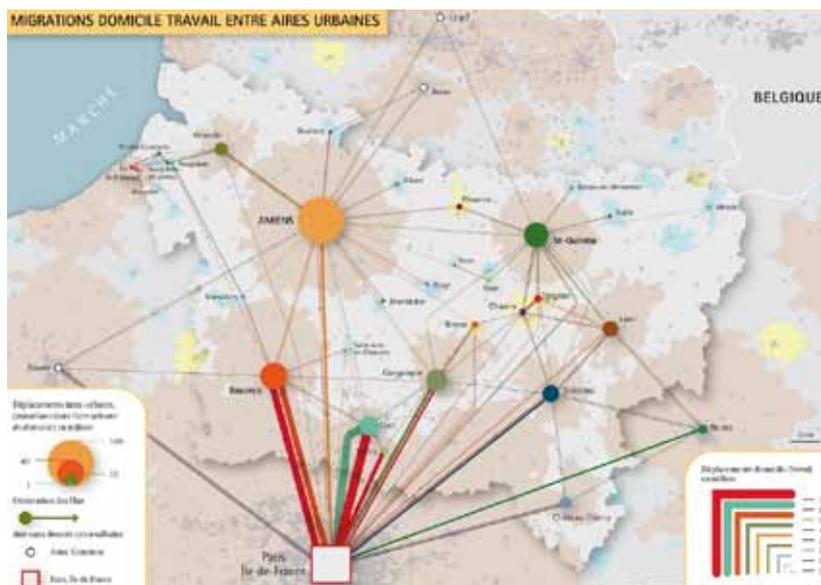
Parmi ces permis accordés, **485** éoliennes étaient en service, soit une puissance de **1025 MW**.

Le SRCAE détermine les zones favorables au développement de l'éolien pour permettre à la Picardie l'objectif en 2020 de **2080 MW** de puissance globale cumulée.

## Aménagement : études «territoires picards et transition écologique» et «mobilités»

Afin de décliner sur le territoire la démarche SRCAE et de préciser les enjeux de la Picardie en matière de développement durable, la DREAL, avec le concours des directions départementales des territoires et de la mer, de l'INSEE et de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, a piloté deux études : « territoires picards et transition écologique » et « scénarios de développement économique et social des territoires de Picardie au regard des enjeux de mobilité ».

Territoires picards et transition écologique constitue une photographie de la région au regard des objectifs de la transition écologique. Elle met à disposition des services de l'État et des autres acteurs concernés, un socle commun et particulièrement riche d'informations qui améliorera les analyses des enjeux et des territoires picards, sur des thématiques aussi diverses que l'urbanisme, l'énergie et le climat, les transports, la biodiversité, les risques naturels et industriels, les déchets, ou les modes de gouvernance.



L'étude « Mobilités », de type prospectif, analyse les différentes typologies de mobilités de la région et décrit le niveau de fragilité des différents territoires au regard de différentes hypothèses d'évolutions : hausse du prix du pétrole, délocalisation ou création d'industries, désertification des territoires... Certains territoires de la région, qui ont connu depuis plusieurs décennies une péri-urbanisation importante, sont particulièrement exposés à la volatilité du coût de l'énergie.

## Développer et améliorer l'offre de logement

Un travail de réflexion a été engagé sur les choix de localisation des nouveaux logements sociaux, en prenant en compte les zonages de tension et, afin de limiter l'importance des déplacements, des critères relatifs aux emplois, services, équipements, dessertes par les transports collectifs.

Ce travail a été engagé avec les partenaires régionaux de l'habitat, dans le prolongement d'une analyse locale sur la tension sur les marchés du logement. Il est à noter par ailleurs qu'en 2012, les objectifs régionaux de programmation PLUS-PLAI ont été dépassés avec le financement de 1 251 logements PLUS-PLAI (115 % de l'objectif), dont 68 % de ces réalisations dans les territoires considérés comme tendus.

Pour le parc privé de la région, les actions ont été orientées sur la rénovation thermique du parc existant et la lutte contre l'habitat indigne. La DREAL a piloté la réalisation d'un atlas d'habitat médiocre, dont l'objectif est d'approfondir la connaissance du logement privé indigne picard. Ces différents résultats, déclinés par type de logement et sta-



tut d'occupation, sont disponibles à l'échelle de la région, des départements, des EPCI et des communes. Cet atlas constitue un outil d'aide à la décision pour les collectivités picardes concernées par l'habitat indigne ou très dégradé.

La rencontre régionale du 24 février 2012 consacrée à la précarité énergétique en Picardie et au programme « habiter mieux », a permis de réunir un grand nombre de partenaires locaux et de réaffirmer l'objectif régional de rénover 12 000 logements, inscrit dans le programme.

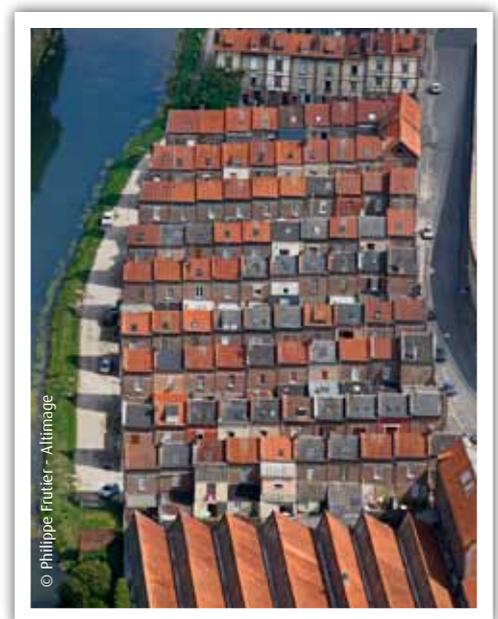
## Qualité de la construction

### Réhabilitation thermique du parc picard

Afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans les opérations de réhabilitation énergétique, la DREAL a sollicité le CETE Nord-Picardie pour développer un programme d'études sur trois ans afin d'élaborer un guide de préconisations de solutions techniques de réhabilitation. En 2012, la première phase a abouti à la réalisation d'une bibliographie et d'un diagnostic sur l'habitat ancien picard. En effet, le parc ancien picard présente une certaine diversité dans ses modes de construction et les solutions visant à l'amélioration de sa performance thermique doivent être déclinées en conséquence.

### Immobilier de l'État : préparation du contrat de performance énergétique

Sur le site de la cité administrative à Amiens, la procédure de mise en place d'un contrat de performance énergétique de services a été lancée début juillet 2012. Cet outil innovant pourrait permettre d'atteindre jusqu'à 20 % de réduction de la consommation énergétique.



Parc immobilier ancien dans le département de la Somme

## Financement des politiques territoriales

Dans le cadre du fond européen au développement régional (FEDER), la DREAL est service instructeur pour les projets relatifs à la prévention des risques, à la préservation de la biodiversité, à l'amélioration de l'accessibilité de la région au titre de la contractualisation 2007-2013. Depuis 2007, plus de 250 projets, représentant un coût total de 72 millions d'euros ont été programmés.

En 2012, l'instruction de 2 dossiers emblématiques a été

menée à terme :

- les travaux d'implantation des épis de Cayeux-sur Mer, visant à protéger les zones urbanisées de Cayeux-sur-Mer, face à l'érosion maritime.
- la construction de la plateforme multimodale de Longueil-Sainte-Marie, une installation portuaire de 24 ha implantée sur les bords de l'Oise en limite de l'autoroute A1, qui vise au développement économique du sud de la région.

### Directive « inondations » : sélection des territoires à risque important

Après la phase d'évaluation préliminaire du risque d'inondation réalisée en 2011, la DREAL a approfondi l'analyse des enjeux et des risques d'inondations afin de déterminer les territoires à risque important au sens de la directive. Au cours du prochain cycle de gestion 2015-2021, ces territoires devront élaborer et mettre en œuvre une stratégie visant à réduire les conséquences négatives des inondations.

Ce processus de sélection a été l'opportunité de mobiliser les collectivités concernées autour des étapes clés de la directive. Ainsi en 2012, les deux réunions de concertation

réunissant les acteurs concernés des cinq départements et des trois régions du bassin de l'Oise ont été renforcées par une dizaine de réunions locales avec les élus des collectivités pressenties pour être des territoires à risque important.

A l'issue de cette importante phase de concertation, ce sont finalement cinq territoires à risque important qui ont été proposés, puis adoptés par les préfets de bassin : Chauny-Tergnier, Compiègne et Creil sur le bassin Seine-Normandie, et Amiens et Abbeville sur le bassin Artois-Picardie.

### Labellisation du PAPI littoral

En mars 2012, la commission mixte inondation a validé le programme d'action de prévention des inondations (PAPI) du littoral picard. Ce PAPI consiste en la définition d'une stratégie partagée de gestion du trait de côte sur l'ensemble du littoral depuis l'estuaire de la Bresle jusqu'à l'estuaire de l'Authie. Ce PAPI d'étude pourra ensuite être décliné en actions concrètes d'aménagement du littoral ou de l'arrière littoral.

Basée sur une expertise approfondie des dynamiques côtières, cette stratégie partagée permettra d'offrir aux acteurs locaux des scénarios d'aménagement du littoral et des espaces arrière-littoraux (jusqu'à Abbeville), prenant en compte l'évolution future du rivage et des risques associés, notamment en raison du changement climatique. Fortement lié au projet des épis de Cayeux-sur-Mer, cette stratégie mettra en cohérence l'ensemble des projets des acteurs publics sur ce territoire aux multiples atouts :



Les épis de Cayeux-sur-Mer (littoral picard sud baie de Somme) photo 2008

biodiversité remarquable, qualité reconnue des paysages, tourisme et activités de nature, etc.

#### Quelques chiffres sur...

Une **centaine** de barrages de classe B et C

**30** inspections d'ouvrages hydrauliques dont **11** digues

**212** analyses hydrobiologiques

**4087** permis CITES

**32** sites Natura 2000 disposent d'un DocOb validé en Picardie

### Mise en ligne du SIG «paramètres déclassants DCE»

La DREAL a réalisé un système d'information géographique synthétisant les résultats des suivis chimiques, physico-chimiques et biologiques au titre de la directive cadre sur l'eau. Il est ainsi possible maintenant de consulter à l'aide de cartes interactives les objectifs d'état des masses d'eau, les résultats de suivi aux stations de mesure, ainsi que l'extrapolation de l'état chimique et biologique résultant de ces mesures annuelles.

De plus, le système cartographique permet d'identifier facilement les «paramètres déclassants», c'est-à-dire les éléments chimiques ou biologiques qui doivent être améliorés pour atteindre le bon état de chaque masse d'eau. Ces informations précieuses permettent d'améliorer le ciblage des actions publiques et des priorités d'action des services pour la restauration du bon état des masses d'eau, tant en matière réglementaire (prescriptions complémentaires pour les établissements rejetant un paramètre déclassant), que financière (soutien financier prioritaire aux actions ciblées sur le paramètre déclassant).

## Déploiement des formations évaluations d'incidence Natura 2000

Initié en 2011 suite à l'adoption du dispositif réglementaire, le programme de montée en compétence des services de l'État quant aux évaluations d'incidence Natura 2000 a pris toute son ampleur en 2012.

Au total, ce sont plus de neuf journées de formation thématique, deux journées de sensibilisation qui ont eu lieu. Afin de favoriser la participation des agents en situation opérationnelle, ces formations se sont déroulées le plus souvent sur leur lieu de travail en DDT et sur la base d'exemples issus de leur quotidien.

Ce dispositif de formation est complété par des outils à disposition des services et des partenaires, tel que le site internet Natura 2000 où tout un chacun peut accéder au guide méthodologique d'élaboration des évaluations d'incidence Natura 2000 en Picardie et ses outils interactifs. Ce dispositif global d'appui aux services est le fruit de nombreuses réunions de travail avec les services



*Le Cuivré des marais (mâle), espèce protégée en Picardie*

concernés, renforçant à la fois la pertinence des outils et formations mises en place et l'appropriation de ces outils par les agents concernés.

## Cartographie des zones humides sur cinq bassins versants de Picardie

Conformément aux dispositions des SDAGE Artois-Picardie et Seine-Normandie, la DREAL a initié une étude de cartographie des zones humides sur cinq bassins versants de Picardie.

Destinée à faciliter le montage des projets et leur instruction par les services, cette cartographie se base sur les critères de l'arrêté ministériel définissant les zones humides. Les acteurs concernés ont été associés au comité de pilotage afin de suivre l'avancement des travaux. Dans la foulée, les SAGE de Picardie reprennent maintenant ce type d'études sur la base du cahier des charges établi par la DREAL.

En parallèle de cette analyse territoriale, la DREAL a élaboré avec les DDT(M) une doctrine de prise en compte

des zones humides dans les documents d'urbanisme. Cette doctrine permet aux services d'homogénéiser les modalités d'application des dispositions des SDAGE visant à lutter contre la disparition des zones humides.

Cette disparition des zones humides depuis plusieurs décennies a des conséquences tant sur la biodiversité que sur l'intensité des sécheresses, l'épuration naturelle des cours d'eau ou la lutte contre les inondations. La DREAL a donc engagé en 2012 la rédaction d'une méthodologie de caractérisation des fonctionnalités des zones humides, de leur hiérarchisation et de leur compensation le cas échéant. Les résultats seront disponibles en 2013.

## Extension du territoire d'intervention du laboratoire d'hydrobiologie

Anticipant les évolutions demandées aux laboratoires d'hydrobiologie par la circulaire du 31 décembre 2012,



*Le laboratoire d'hydrobiologie de la DREAL Picardie*

le laboratoire picard a étendu son champ territorial aux départements des Ardennes et de la Marne. Cela a permis d'assurer les prélèvements et analyses du réseau de référence de ces départements, avant d'élargir aux réseaux de surveillance et de contrôle en 2013.

Au total, le laboratoire picard a réalisé en 2012 plus de 230 prélèvements en cours d'eau et plus de 210 analyses, dont un tiers environ sur des échantillons prélevés en 2011. Ces prélèvements concernent pour 40 % la détermination des macro-invertébrés (insectes, mollusques, crustacés...), pour 40 % la détermination des diatomées (algues microscopiques) et pour 20 % la détermination des macrophytes (végétaux).

Ces analyses sont ensuite utilisées pour évaluer la qualité des cours d'eau dans le cadre des objectifs fixés par la directive cadre sur l'eau.

## Avis de l'autorité environnementale et réforme des études d'impact

La DREAL est le service d'appui à l'autorité environnementale (AE) qui, selon le type de plan, programme, document d'urbanisme ou projet, est le préfet de département, de région, coordonnateur de bassin, maritime ou le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).

Emis à un stade suffisamment précoce du processus de décision, les avis de l'AE visent non seulement à améliorer la qualité des évaluations environnementales fournies par les pétitionnaires et la prise en compte de l'environnement dans les opérations, mais aussi, grâce à leur caractère public, à faciliter la participation du public à l'élaboration des décisions correspondantes. Leur dimension d'expertise objective et neutre et leur prise en compte par les maîtres d'ouvrage permettent de sécuriser les procédures.

Trois décrets « Grenelle » publiés le 29 décembre 2011 et entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2012, ont apporté des modifications significatives dans les procédures :

- n° 2011-2018 portant réforme de l'enquête publique,
- n° 2011-2019 portant réforme des études d'impact,
- et n° 2011-2021 déterminant la liste des projets, plans et programmes devant faire l'objet d'une communication au public par voie électronique dans le cadre d'une expérimentation.

La direction et le pôle «garant environnemental» ont accompagné les services de l'État, les collectivités et bureaux d'études, par des démarches d'information dans le cadre d'instances institutionnelles, de réunions par arrondissement ou journées dédiées (jeudis du développement durable).

Le nouveau dispositif d'examen au cas par cas des projets en particulier, a nécessité la définition de modalités d'application en collaboration avec le commissariat général au développement durable et la mise en place d'un mode opératoire au niveau local validé par le SGAR.

L'évolution du champ d'application des projets dans le cadre de ces nouvelles dispositions a entraîné une augmentation notable de l'activité du pôle «garant environnemental». Ainsi, 33 dossiers ont fait l'objet d'un examen au cas par cas depuis juin 2012.

Dans le cadre de la démarche qualité, le processus « appui à l'autorité environnementale » et la procédure « examen au cas par cas projets » ont été signés fin 2012.



Publication de la plaquette d'information «Mon projet est-il soumis à étude d'impact ?» disponible sur notre site internet

### Quelques chiffres sur...

Le pôle «Garant environnemental» a produit plus de **200** avis :

**pour les projets : 60** avis de l'AE, plus d'une **cinquante** d'autres types d'avis, **4** notes de cadrage et **33** décisions au titre de l'examen au cas par cas ;

**pour les plans et programmes : 11** avis de l'AE (dont **6** SCoT), une **quarantaine** d'autres types d'avis et **12** notes de cadrage.

## Le schéma régional éolien et le système d'information géographique

Le schéma régional éolien est un volet du schéma régional climat-air-énergie (SRCAE), instauré par la loi du 12 juillet 2010 (Grenelle 2) et entré en vigueur en Picardie le 30 juin 2012.

Élaboré conjointement par l'État et la Région, il identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne et propose des stratégies de développement pour les futurs parcs éoliens. Il tient compte du patrimoine paysager, architectural et naturel, des servitudes, des contraintes techniques (servitudes aéronautiques, radioélectriques, militaires, radars météorologiques,...) et des capacités de raccordement au réseau électrique.

Deux zonages favorables sont ainsi définis :

- un zonage vert sur lequel les enjeux sont relativement faibles,
- et un zonage orange où les enjeux sont plus forts (favorable sous conditions).

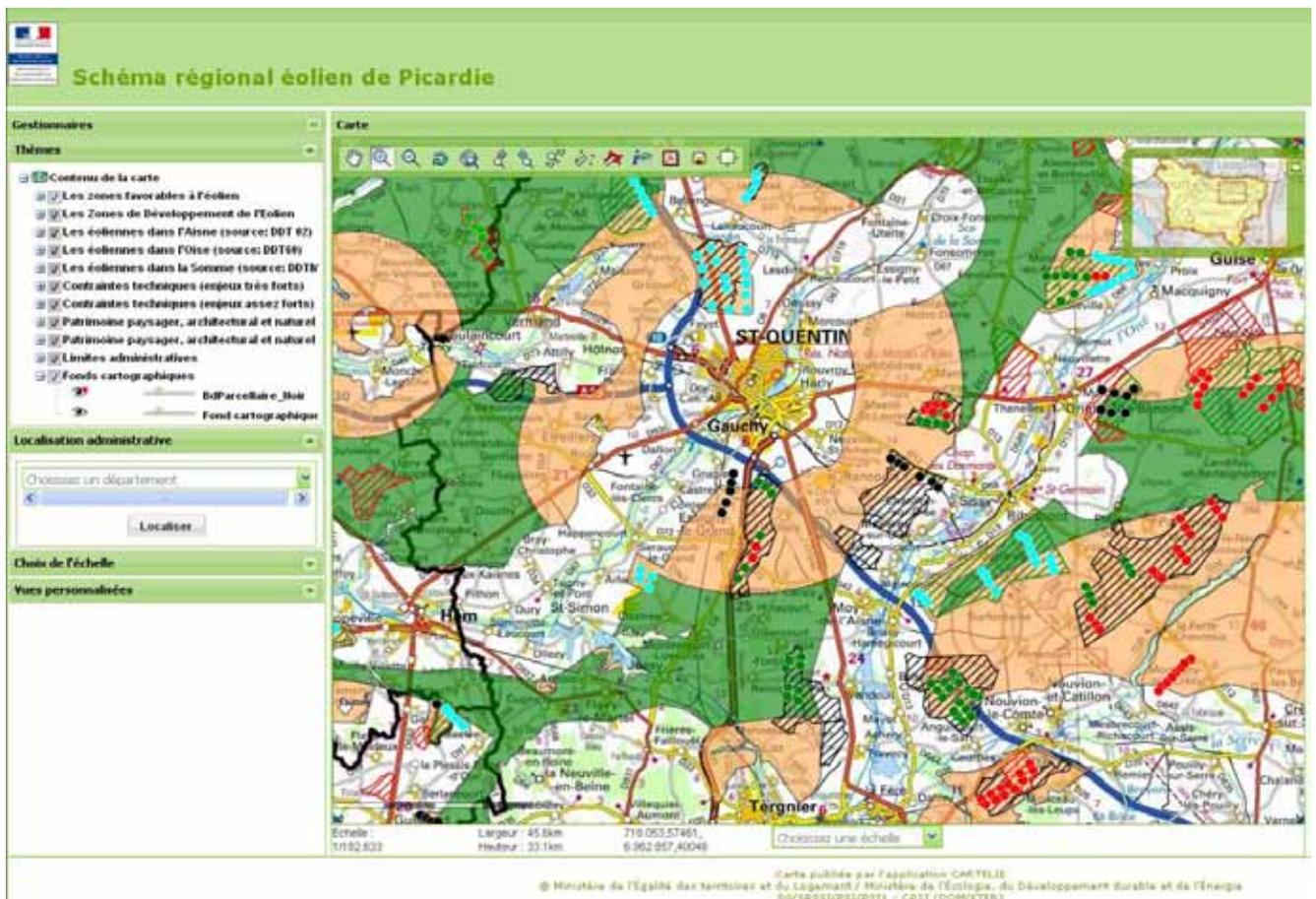
Les cartes du schéma régional éolien ont été réalisées par le pôle «gestion de la connaissance» qui a également créé un SIG (système d'information géographique) reprenant l'ensemble des zonages et des enjeux.

Sur ce SIG sont également représentées toutes les éoliennes (construites, autorisées, en instruction ou refusées). Les données concernant les éoliennes sont renseignées par les directions départementales des territoires et de la mer (DDT(M)) et automatiquement mises à jour sur le SIG de la DREAL.

Le schéma régional éolien et sa cartographie associée (sous forme SIG) sont à disposition des services de l'État, des collectivités territoriales, des porteurs de projets, des associations... et sont consultables sur le site internet de la DREAL.



Parc éolien de Brailly-Cornehotte, Gueschart, Noyelle-en-Chaussée (80)



## Partenariat associatif et éducation à l'environnement et au développement durable

La DREAL contribue au financement d'actions «éducation à l'environnement et au développement durable» (EEDD) et de «protection de l'environnement» menées par les associations. Elle subventionne des actions intégrant les trois piliers du développement durable, pérennes dans le temps et amenées à se développer et toucher un large public et un vaste territoire.

Pour autant, en raison d'un maillage associatif faible en Picardie, la DREAL souhaite maintenir l'appui aux associations locales qui contribuent à éduquer à l'environnement et

au développement durable sur le territoire. Elle maintient également son engagement dans le dispositif de financement partenarial DRJSCS/DRAC<sup>1</sup> de quelques chantiers jeunes bénévoles.

24 associations ont été subventionnées en 2012 dont 6 nouvelles associations, mobilisant 88 205 € :

- 80 705 € consacrés aux associations d'EEDD et de protection de l'environnement (20 associations),
- 7 500 € consacrés aux chantiers jeunes bénévoles (4 associations ont été subventionnées à ce titre).

## Dispositif de formation des commissaires enquêteurs

Une convention de partenariat entre la DREAL Picardie, la DREAL Nord-Pas de Calais et le centre de valorisation des ressources humaines d'Arras (CVRH) a été signée le 29 mai 2012. Cette convention a pour objet la mise en œuvre du dispositif de développement des compétences des commissaires-enquêteurs (CE).

Jusqu'en 2011, seules deux ½ journées de formation étaient proposées, la première destinée aux nouveaux CE et la seconde dite «journée annuelle» à destination de tous les CE. Désormais, elles sont intégrées au dispositif de formation qui comprend également des modules généralistes (rôle de CE dans le déroulement de l'enquête ; les différents types d'enquête, les étapes de l'enquête et la jurisprudence ; rédaction du rapport d'enquête, conclusions et avis), des modules «boîte à outils» (recherche documentaire), des modules thématiques (le rôle de l'État dans l'élaboration des documents d'urbanisme), des journées

d'information (thématiques : enjeux environnementaux, évaluation environnementale, enquête publique).

Le bilan 2012 est positif puisque 10 journées de formation ont été proposées, en complément de la ½ journée annuelle. 116 CE (soit un taux de 63 %) ont participé à au moins une journée de formation, répartis de la façon suivante par département :

- 48 pour la Somme,
- 34 pour l'Oise,
- 34 pour l'Aisne.

Le nombre moyen de formation suivies en 2012 est de 3,6 jours pour un CE nouvellement nommé et de 1,1 jour pour un «ancien» CE.

En outre, la DREAL Picardie a créé sur le site internet une rubrique spécialement dédiée aux CE afin qu'ils puissent disposer de toute l'information possible (planning des formations, supports des formations, actualités...).

## Les jeudis du développement durable

Les jeudis du développement durable (JDD) sont des rencontres dont l'objectif est d'aborder des problématiques essentielles, notamment issues des transitions écologique et énergétique, mises en perspective par rapport à la situation en Picardie. Tous les acteurs locaux concernés représentatifs de la gouvernance à 5 sont conviés à ces événements.

8 rencontres JDD se sont déroulées au cours de l'année 2012, abordant les thématiques suivantes :

- projets de territoires
- réformes études d'impact et enquêtes publiques
- attractivité des territoires
- sites et sols pollués
- réforme de l'urbanisme
- doctrine « éviter, réduire, compenser »
- éolien
- dispositifs d'amélioration du parc de logements privés en Picardie

## La réalisation d'éco-mugs

Dans le cadre de la 4<sup>ème</sup> édition de la semaine européenne de la réduction des déchets du 17 au 25 novembre 2012, la DREAL a souhaité distribuer des «éco-mugs» à tous ses agents. Ces «éco-mugs» en plastique chargé en bambou, matière naturelle, sont renouvelables et à 70 % biodégradables. Ils sont utilisables au distributeur à café qui les détecte (réduction de l'utilisation des gobelets en carton).

Le service en lien avec l'équipe communication a organisé le concours «dessine-moi un logo» autour de la thématique environnementale, concours ouvert à l'ensemble des agents. Un jury a départagé les 13 participants afin de désigner 2 vainqueurs qui se sont vus remettre chacun un prix, une entrée au parc ornithologique du Marquenterre. Ces 2 logos ont été apposés sur les éco-mugs. Chaque agent a reçu son «éco-mug» lors de la clôture de cette semaine européenne. La DREAL Picardie avec ses éco-mugs contribue ainsi à réduire son impact sur l'environnement en réduisant ses déchets.

<sup>1</sup> Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale / Direction régionale des affaires culturelles

## L'économie verte : étude sur le développement de la filière géothermie

Dans le cadre des études du schéma régional climat air énergie, la géothermie a été identifiée comme une ressource potentielle d'énergie pour la Picardie. La DREAL Picardie a souhaité étudier le potentiel de développement de la filière géothermie de sa région. L'étude, lancée fin 2011 est co-financée par l'État, l'ADEME et le BRGM, la DREAL participant à hauteur de 50 %. L'objectif était de disposer d'éléments pertinents pour pouvoir engager une réflexion sur la valorisation de cette filière : cartographie du potentiel géothermique picard par aquifère valorisable et définition des perspectives de développement économique de cette filière en Picardie.

Les résultats sont probants, la carte régionale du potentiel géothermique du meilleur aquifère montre qu'environ 97 % de la superficie de la région sont favorables à l'installation d'une pompe à chaleur sur aquifère superficiel. Les perspectives de développement d'une nouvelle filière

verte ont été esquissées. La croissance verte liée à la géothermie représenterait un potentiel régional de création de 140 emplois directs au cours de la prochaine décennie pour atteindre l'objectif du SRCAE 2020.

En 2012, une troisième phase a été engagée afin de définir plus précisément :

- le potentiel de développement dans le résidentiel collectif et tertiaire,
- les besoins énergétiques régionaux à l'horizon 2020,
- le potentiel pompe à chaleur sur aquifères superficiels et sur échangeurs fermés,
- le potentiel de développement de réseaux de chaleur géothermique.

Le coût total de l'étude s'élève à 249 623,14 € TTC, l'étude sera achevée en mai 2013.

## Projets territoriaux de développement durable et agendas 21

La DREAL s'est engagée en 2012 dans un dispositif d'accompagnement des agendas 21 (A21). Son objectif est de promouvoir le développement durable (DD) dans les politiques publiques par la sensibilisation, d'encourager et accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration de projets territoriaux de DD et A21 locaux, en animant un réseau d'acteurs pour favoriser les échanges d'expérience.

C'est en ce sens que la DREAL :

- a formalisé, en collaboration étroite avec les DDT, un dispositif d'accompagnement DREAL-DDT proposé aux collectivités,
- a organisé la «première rencontre A21 en Picardie».

Ces rencontres doivent permettre de créer un réseau d'acteurs, lieu d'échanges d'expériences et de diffusion des pratiques et de capitalisation. Elles permettront également d'affiner la connaissance des démarches lancées sur la région et de promouvoir les agendas 21 par des actions de communication spécifiques.

Cette première rencontre A21 en Picardie s'est déroulée le 3 juillet 2012. Cette journée s'inscrivait dans le plan de formation A21 du CGDD (action de sensibilisation) et a été organisée avec le concours du CVRH d'Arras et la plateforme interministérielle de la préfecture de région et du centre national de la fonction publique territoriale.

Le CGDD a apporté son appui lors de cette journée, confortant ainsi la DREAL dans sa volonté d'accompagner les collectivités dans la démarche A21.

Cette journée a été l'occasion notamment de :

- présenter officiellement le dispositif d'accompagnement DREAL-DDT,
- de faire témoigner des collectivités lancées dans la démarche A21 sur le territoire picard.

38 personnes ont participé à cette journée (22 personnes de l'État et 15 personnes de collectivités). Au vu de cette première rencontre, il apparaît que la pérennisation de ces rencontres est attendue et donc confortée.

Jusqu'en 2011, 4 agendas 21 étaient reconnus au titre du dispositif de reconnaissance nationale : la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole (2<sup>ème</sup> session de reconnaissance de 2007), le conseil général de la Somme, le conseil général de l'Oise et la ville de Creil (6<sup>ème</sup> session de reconnaissance de 2011).

En 2012, on comptabilise 6 agendas 21 reconnus : la communauté de communes du Beauvaisis et la communauté de communes de Thiérache-Aumale ont été reconnues au titre de la 7<sup>ème</sup> session de reconnaissance de 2012.



## La prévention des risques chroniques

**L'action de recherche et réduction des substances dangereuses présentes dans les rejets des installations classées (RSDE)** s'inscrit dans le plan d'action national 2010-2013 contre la pollution des milieux aquatiques par les micro-polluants. Elle consiste à rechercher les substances dangereuses dans les rejets aqueux de certains établissements (35 dans le département de la Somme, 51 dans celui de l'Oise et 55 dans celui de l'Aisne) puis, au regard des résultats, à contrôler la mise en place par l'industriel d'une surveillance pérenne et d'un programme d'actions de réduction des émissions de substances dont la présence a été identifiée à des niveaux significatifs ou pouvant affecter la qualité du milieu.

La grande majorité des rapports de synthèse de surveillance initiale ont été remis par les exploitants. Fin 2012, la situation de 108 de ces établissements a été examinée par l'inspection des installations classées. En conséquence de ces examens, des arrêtés complémentaires sont venus renforcer les prescriptions relatives aux rejets d'eaux résiduaires de 14 établissements. Il a également été acté pour 72 autres établissements l'absence de nécessité de renforcer les prescriptions existantes.

L'année 2012 a également été riche en **actions relatives à la gestion des déchets** : contrôles des installations de tri, transit et regroupement de déchets, contrôle des activités de déconstruction de véhicules hors d'usage, et sensibilisation à la gestion des pneumatiques usagés au sein de cette filière. La surveillance des installations de transit de déchets permet de prévenir les abandons de site, notamment après une liquidation judiciaire pouvant laisser à la charge de l'État l'élimination des déchets abandonnés et la sécurisation du site. Relativement à cette première action de contrôle des installations de tri, transit et regroupement de déchets, 24 visites d'inspection ont été menées en Picardie, conduisant à constater 34 écarts à l'application de la réglementation. Ces écarts ont conduit à proposer 5 arrêtés de mise en demeure et 3 arrêtés de sanctions administratives du fait de la persistance d'infractions.

Le contrôle et la sensibilisation des acteurs de la filière des véhicules hors d'usage vise quant à lui non seulement à prévenir les pollutions environnementales qui peuvent être liées à ces

activités, mais aussi à l'accroissement de la performance de ces filières au niveau du recyclage. 60 établissements ont été concernés par cette action de l'inspection des installations classées et 39 sites ont fait l'objet d'une visite d'inspection. Un exercice illégal de l'activité a été constaté pour 13 d'entre eux (défaut d'autorisation et / ou défaut d'agrément), situation conduisant systématiquement à un arrêté de mise en demeure, ainsi qu'à un procès-verbal de délit.



L'année 2012 a également été marquée par la **poursuite de l'action de diagnostics des sols dans les établissements accueillant des enfants et adolescents** construits sur des sites potentiellement pollués du fait d'anciennes activités industrielles. Cette démarche, prévue par l'action 19 du second plan national santé environnement est également inscrite dans la loi Grenelle 2.

Chaque diagnostic comprend un examen des archives de construction et une visite approfondie des établissements afin de vérifier si les aménagements visibles (dalle de béton, vide sanitaire ventilé,...) peuvent empêcher tout contact avec des pollutions susceptibles d'être présentes dans les sols et les eaux souterraines. Si des interrogations subsistent, des prélèvements et des contrôles sur les sols et gaz du sol peuvent être effectués. Selon les résultats, un contrôle de l'air à l'intérieur de locaux peut s'avérer nécessaire.

En Picardie, la démarche a été initiée pour 26 des 30 établissements scolaires concernés. Elle est achevée pour 6 d'entre eux, qui ont été classés en catégorie « A », celle des sites dont les sols ne posent pas de problème.



## La prévention des risques accidentels

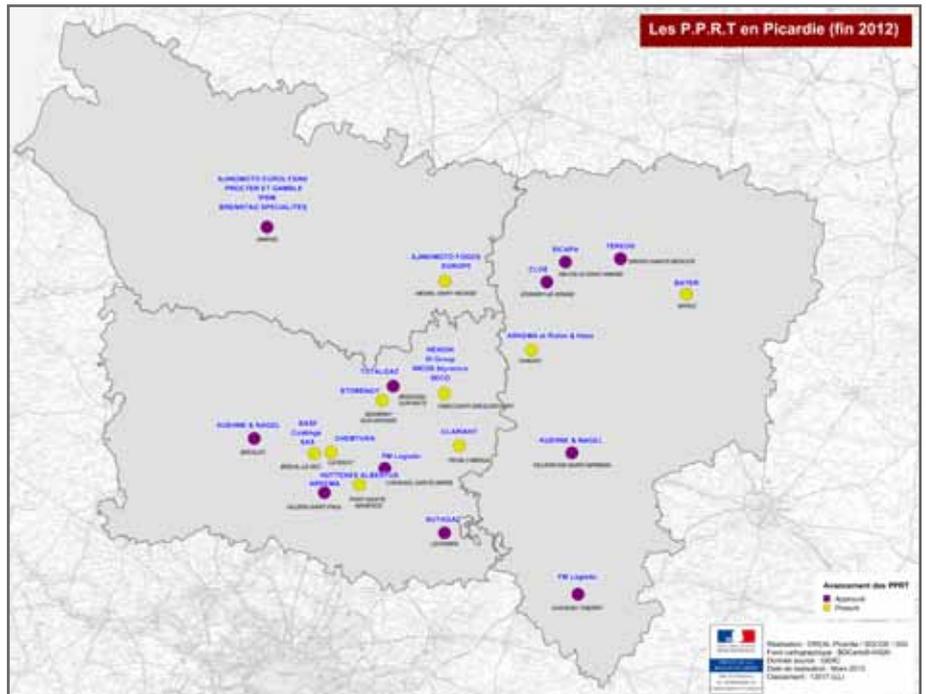
Dans le domaine des risques accidentels, la priorité en 2012 a été l'examen des études de dangers des établissements Seveso AS (soumis à autorisation avec servitudes) et **l'élaboration des plans de prévention des risques technologiques (PPRT)**.

Pour les installations industrielles et plus particulièrement pour les Seveso AS, la réduction du risque à la source est la première priorité guidant l'action de l'inspection des installations classées. Cependant, l'application des meilleures technologies disponibles économiquement acceptables peut s'avérer insuffisante pour des établissements anciens avec un environnement fortement urbanisé. Les effets des phénomènes dangereux peuvent aller au-delà des limites de propriété et exposer des populations à des niveaux de risque trop importants. Pour les établissements Seveso AS existants, le PPRT permet de mieux protéger les habitants en maîtrisant l'urbanisme futur, mais aussi en proposant des solutions concertées pour les urbanisations héritées du passé. Sur les 20 PPRT devant être élaborés en Picardie tous sont prescrits et 11 sont approuvés fin 2012.

**L'action silos** s'est poursuivie avec comme priorité les silos à enjeux très importants, classés comme tels en raison de leur voisinage sensible. En Picardie, sur les 40 silos à enjeux très importants recensés, 35 ont fait l'objet d'une étude complète de leur étude de dangers et d'un encadrement par un arrêté préfectoral. Les 5 études restantes seront terminées en 2013.

Les inspections sur les thématiques risques accidentels ont principalement porté sur les mesures d'**organisation interne face à un incident** dans la continuité d'une action initiée en 2010, sur le **suivi des mesures de maîtrise de risque** en lien avec le système de gestion de la sécurité, ainsi que sur l'action d'inspection pluriannuelle dans le domaine de la **maîtrise du vieillissement** des installations industrielles.

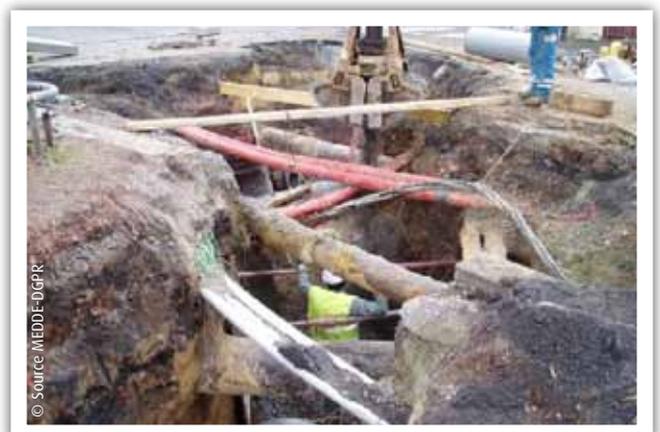
**La réforme anti-endommagement**, dite DT / DICT (déclaration de travaux / déclaration d'intention de commencement de travaux), est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012. Le service de prévention des risques industriels de la DREAL est au cœur de ce nouveau dispositif, en jouant un rôle d'animateur régional. Une journée d'information et de sensibilisation a été organisée à Amiens le 26 juin 2012 à destination des élus de Picardie et des entreprises du secteur des travaux publics. Par ailleurs, les communes picardes de plus de 2000 habitants ont été destinataires



de courriers d'informations, précisant les nouvelles obligations s'appliquant aux collectivités. Les industriels exploitants des canalisations ont également reçu un courrier rappelant leurs obligations.

La réforme a pour objectif d'impliquer tous les acteurs concernés par la prévention des endommagements de réseaux. Les exploitants de réseaux ont l'obligation d'enregistrer l'ensemble de leurs réseaux sur le site du **guichet unique [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)**. Avant leurs travaux, les maîtres d'ouvrage et exécutants doivent se connecter sur ce site pour déclarer l'emprise des chantiers. La liste des réseaux situés à proximité de leurs chantiers est transmise et une DT-DICT doit être envoyée à l'ensemble des exploitants. En réponse, les exploitants de réseaux transmettent des plans ou prennent un rendez-vous sur site pour indiquer l'emplacement des réseaux.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la DREAL mène des actions de contrôle pour veiller à la bonne application de cette nouvelle réglementation.



Densité des réseaux enterrés en zone urbaine

## Le contrôle des installations classées

En 2012, l'unité territoriale a réalisé 214 visites dans des installations industrielles (pour un objectif de 196). Certaines visites sont inopinées et d'autres programmées, selon les circonstances et les thèmes à aborder. Les établissements à enjeux importants ont tous été inspectés.

## Silos à enjeux très importants

La situation des silos à enjeux très importants (SETI) est en passe d'être soldée. Sur les 16 établissements concernés (parmi les 42 silos recensés dans l'Aisne), 13 études sont clôturées et 3 sont actuellement en cours d'instruction. L'objectif est de clôturer cette action dans le courant de l'année 2013.

## Equipements sous pression

L'unité territoriale s'occupe des déclarations de mise en service des équipements sous pression, des aménagements à la réglementation (dérogations), de la surveillance des organismes habilités (réalisation de VSA et VSI). La surveillance des 2 services d'inspection reconnus (SIR) de l'Oise (Clariant et Storengy) est assurée par le SPRI en collaboration avec l'UT de l'Aisne.

## Quelques objectifs pour 2013

- Elaboration des premiers arrêtés d'autorisation pour des parcs éoliens.
- Maintien d'une présence forte sur le terrain : 244 inspections prévues.
- Elaboration du PPRT de Chauny.
- Approbation du PPRT Bayer.

## Réduction des délais d'instruction

Les inspecteurs ont tenu les objectifs en matière de réduction des délais d'instruction, notamment sur les dossiers relatifs à des nouveaux projets : extension Le Creuset à Fresnoy-le-Grand et usine de méthanisation de L'Oréal, instruits en moins d'un an (345 et 300 jours respectivement).

## Prévention des risques technologiques

Quatre plans de prévention des risques technologiques visant à réglementer l'urbanisation autour des sites Seveso seuil haut ont déjà été approuvés dans l'Aisne en 2009 et 2010.

Le PPRT de Téréos (Origny-Sainte-Benoîte), prescrit le 23 juin 2011, a été approuvé le 15 octobre 2012. Les deux derniers PPRT de l'Aisne ont été prescrits en 2012 : Bayer le 31 juillet et Chauny (Arkema et Rohm and Haas) le 21 décembre 2012.

## Éolien

13 dossiers d'autorisation ou compléments de dossiers éoliens ont été déposés en 2012 : ils correspondent à 10 projets de parcs éoliens. Sur ces 10 projets, 4 ont été jugés recevables par la DREAL.

Les premiers dossiers d'autorisation ont été jugés recevables en août 2012 : Eoliennes de la Vallée (parc d'Haution) et Enertrag VII (parc de Goudelancourt-les-Pierrepont). Ces dossiers ont fait l'objet d'une enquête publique qui a débuté le 17 décembre.

Les premières inspections de parcs éoliens dans l'Aisne ont été réalisées en décembre.

## Véhicules et transport de matières dangereuses

L'unité territoriale inspecte les centres de contrôle technique des véhicules légers et poids lourds (CCVL et CCPL) et instruit les demandes de réception à titre isolé (RTI) déposées pour des aménagements de véhicules par des particuliers ou des professionnels. En 2012, l'unité territoriale a effectué 160 RTI (chiffre en augmentation de 20 % par rapport à 2011) et a délivré 75 documents (cartes blanches, certificats d'agrément, attestations d'aménagement, identifications). Par ailleurs, les techniciens véhicules de l'UT02 sont intervenus sur l'ensemble de la région Picardie afin de réaliser 9 visites initiales de CCVL, 15 visites de surveillance de CCVL (dont 7 en tant que responsable de visite), 2 inspections de CCPL et 26 supervisions de CCPL.

En matière de transport de marchandises dangereuses, l'unité territoriale a effectué en 2012 la surveillance des organismes agréés (réalisation de visites de surveillance approfondies des organismes et visites de surveillance inopinées des experts de ces organismes), les homologations de types de flexibles de dépotage fabriqués en Picardie ainsi que les visites de surveillance approfondies correspondantes, la réception au premier niveau des véhicules et de leurs équipements pour la Picardie et le contrôle au second niveau pour le pôle véhicule Nord-Est d'une partie des dossiers TMD traités par la DREAL Nord-Pas-de-Calais.

### Quelques chiffres sur...

- 214 inspections réalisées
- 11 établissements Seveso seuil haut
- 5 établissements Seveso seuil bas
- 4 centres de traitement de déchets dangereux
- 3 installations de stockage de déchets
- 62 carrières
- 64 arrêtés préfectoraux encadrant les conditions de fonctionnement des ICPE signés dont 23 arrêtés suite à enquête publique

### Réduction des délais d'instruction

L'unité territoriale de l'Oise a fortement progressé en matière de délais d'instruction, passant de 36 % en 2011 à 66 % en 2012 de dossiers dont la recevabilité a été instruite en moins de 45 jours.

Une attention particulière a été portée sur les dossiers présentant des enjeux économiques (Alutec à Venette, L'art de Construire 1 et 2 à Avriigny, ...).

Un travail spécifique a débuté depuis janvier 2013 avec la DDT pour améliorer le délai global de procédure.

### Prévention des risques technologiques

Cinq plans de prévention des risques technologiques visant à réglementer l'urbanisation autour des sites Seveso seuil haut ont déjà été approuvés dans l'Oise entre 2009 et 2011 (Butagaz à Levignen, Totalgaz à Ressons-sur-Matz, FM Logistic à Longueil-Sainte-Marie, Kuehne Nagel à Bresles).

Le PPRT Arkema à Villers-Saint-Paul a été approuvé le 29 octobre 2012.

Une convention financière relative au délaissement de la société SCITEM (370000 €) devra être établie dans l'année suivant l'approbation du PPRT.

En 2013, l'objectif est d'approuver les PPRT BASF à Breuil-Sec, Chemtura à Catenoy et Huttenes Albertus à Pont-Sainte-Maxence. 75 % des PPRT de l'Oise seront alors approuvés.

### Véhicules

L'unité territoriale inspecte les centres de contrôle technique des véhicules légers et poids lourds (CCVL et CCPL) et instruit les demandes de réception à titre isolé (RTI) déposées pour des aménagements de véhicules par des particuliers ou des professionnels.

En 2012, l'unité territoriale a effectué 232 RTI, 32 réceptions complexes et a délivré 602 documents (cartes blanches, certificats d'agrément, attestations d'aménagement, identifications).

Par ailleurs, les techniciens véhicules sont intervenus sur l'ensemble de la région Picardie afin de réaliser 6 visites initiales de centres de contrôle de véhicules légers (CCVL), 18 visites de surveillance de CCVL et 31 visites de supervision CCVL.

4 inspections de centre de contrôle poids lourds (CCPL) et 37 supervisions de CCPL ont également été réalisées.

### Le contrôle des installations classées

L'unité territoriale de l'Oise a réalisé 274 inspections ; certaines visites sont inopinées et d'autres programmées.

Plusieurs thèmes prioritaires ont été retenus parmi lesquels le vieillissement des installations, les centres de dépollution de véhicules hors d'usage, les centres de tri et de compostage.

### Silos à enjeux très importants et autres

Toutes les études des dangers des silos à enjeux très importants (SETI) ont été analysées et ont fait l'objet de prescriptions complémentaires.

Sur les 20 silos non SETI, 37 % des études ont été instruites en 2012 et sont clôturées, 26 % sont en cours d'instruction. 37 % seront examinées en 2013. Un travail important est donc réalisé pour accroître la sécurité dans ces établissements.

### Éolien

L'année 2012 a été marquée par les dépôts des premiers dossiers éoliens au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. 10 dossiers d'autorisation ou compléments de dossiers éoliens ont été déposés en 2012 : ils correspondent à 7 projets de parcs éoliens. Sur ces 7 projets, 3 ont été jugés recevables par la DREAL. Les premiers dossiers d'autorisation qui ont été, avant février 2013, jugés recevables sont le parc MSE la Tombelle à Guiscard, la ferme éolienne des hauts près à Ecuilly, Candor et Avricourt, le parc éolien Nordex XXVIII à Noyers-Saint-Martin et Bucamps.

#### Quelques chiffres sur...

407 sites relevant du régime de l'autorisation

274 inspections réalisées

16 établissements Seveso seuil haut

16 établissements Seveso seuil bas

6 centres de stockage de déchets

46 carrières

45 arrêtés préfectoraux encadrant les conditions de fonctionnement des ICPE signés

26 arrêtés préfectoraux de mise en demeure et de sanctions signés

### Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

Deux plans de prévention des risques technologiques autour des établissements Seveso seuil haut visant à la maîtrise de l'urbanisation existante et future sont en cours d'élaboration :

**Le PPRT d'AMIENS Nord** concernant 4 établissements Seveso seuil haut (Eurolysine, Procter & Gamble, Brenntag Spécialités, IPBM) a été approuvé le 16 novembre 2012. Ce PPRT prévoit d'imposer notamment aux entreprises existantes impactées par des risques toxiques la mise en place d'une pièce de confinement et une mesure foncière de délaissement sur un site des Transports Baron (voisin d'IPBM). Pour cette mesure, une convention de gestion des terrains et une convention financière seront à établir dans l'année suivant l'approbation du PPRT. Procter & Gamble a déposé une demande d'autorisation pour modifier les caractéristiques des produits stockés sur son second site d'Amiens. Cette demande l'amènerait à devenir Seveso seuil haut, un dossier de servitudes d'utilité publique est donc instruit en parallèle de la demande d'autorisation et n'amènera pas de révision du PPRT.

### Réduction des délais d'instruction

En matière de délais d'instruction des dossiers soumis à enquête publique (régime d'autorisation) ou à consultation du public (régime d'enregistrement), les statistiques sont globalement satisfaisantes sur 2012 (63 % des nouveaux dossiers d'autorisation instruits en moins d'un an et 100% des dossiers d'enregistrement instruits dans l'objectif de délai). Il convient de remarquer que la circulaire précisant les critères d'appréciation d'une modification substantielle parue en mai 2012 a permis d'alléger l'instruction d'un certain nombre de dossiers (sans passage par enquête publique avec uniquement proposition d'arrêté fixant des prescriptions complémentaires).

Entrent dans cette catégorie au moins cinq dossiers non valorisables dans nos indicateurs (car non soumis à enquête publique) et pourtant très sensibles.

**Pour le PPRT autour du site AFE à Mesnil Saint Nicaise**, les premières réunions de stratégie ont permis d'échanger sur les différents scénarios envisageables sur les zones les moins impactées. Des investigations complémentaires sur les «cibles potentiellement les plus impactées» en cas d'accident (gare SNCF de Nesle et plusieurs bâtiments de stockage au voisinage de la gare) sont en cours pour mieux appréhender la phase de stratégie du PPRT (concertation avec les acteurs locaux afin de définir les propositions spécifiques à chacune des zones d'alertes). Suite à l'appel d'offres réalisé par la DDTM, les résultats de ces investigations doivent être disponibles début 2013, ce qui pourrait permettre la planification de l'enquête publique sur ce PPRT à la rentrée 2013 pour une approbation début 2014.

### Le contrôle des installations classées

La présence de l'inspection des installations classées sur le terrain s'est encore renforcée en 2012 avec 187 inspections réalisées (contre 178 inspections en 2011 -156 en 2010 ou 96 en 2009) et 56 contrôles inopinés des rejets atmosphériques ou prélèvements de légionnelles par des laboratoires extérieurs. Ce programme de visite a permis de garantir le respect du programme pluriannuel de contrôle (en fonction de la dangerosité des sites) et la périodicité maximale de visite pour chaque installation. Certaines inspections ont été ciblées sur de nouvelles thématiques (REACH, vieillissement des installations, contrôle des installations prenant en charge des véhicules hors d'usage, ...).

### Silos à enjeux très importants

L'instruction des études de dangers des silos à enjeux très importants (SETI) est désormais soldée dans la Somme. Un important travail a été engagé sur les silos non SETI avec l'instruction et l'achèvement de 7 études de dangers en 2012, qui ont abouti dans la majorité des cas à un renforcement des prescriptions applicables via un arrêté préfectoral fixant des prescriptions complémentaires à l'exploitant.

### Quelques chiffres

- 187 visites d'inspection
- 46 arrêtés préfectoraux encadrant les conditions de fonctionnement
- 416 sites relevant du régime de l'autorisation en fonctionnement
  - dont une centaine de parcs éoliens
- 20 sites relevant du régime de l'enregistrement
- 8 établissements Seveso seuil haut
- 6 établissements Seveso seuil bas
- 5 installations de stockage de déchets non dangereux et 2 sites en post-exploitation
  - 3 sucreries
- 12 silos à enjeux très importants et 21 autres silos
- Environ une quarantaine de carrières

### Véhicules

Quatre demandes de nouveaux agréments de centre de contrôle technique véhicules légers ont été instruites. 14 inspections de centres de contrôle technique véhicules légers et 3 inspection de centre de contrôle technique poids lourds, et 38 supervisions de contrôleurs poids lourds ont été réalisées.

En matière de véhicules, l'unité territoriale de la Somme réalise aussi des réceptions à titre isolé et des réceptions par type. Il s'agit de véhicules importés, transformés, de dépannage, de transports de personnes handicapées, transports en commun... L'exercice 2012 a permis à ce titre la réalisation de 116 RTI et de 13 RPT.

Par ailleurs, sur des centres de contrôles de véhicules légers, le préfet a suspendu temporairement l'agrément de 5 contrôleurs (de 1 semaine à 2 mois) et 2 centres (1 semaine) suite à des contrôles de nos services ayant permis de mettre en évidence de graves non-conformités dans la qualité des contrôles. Plusieurs avertissements ont également été prononcés.

La DREAL au fil des mois...



La DREAL  
au fil des mois

Rapport d'activités 2017

## En janvier

Depuis le 12 janvier 2012, la DREAL Picardie est officiellement certifiée ISO 9001-2008 pour son système de management de la qualité et pour les activités prévention des risques industriels, réception à titre isolé et surveillance des centres de contrôle de véhicules, financement des politiques territoriales et gestion de la connaissance.

Ce certificat reconnaît et met en valeur l'implication et l'exigence de qualité des agents de la DREAL, des correspondants qualité et des auditeurs internes ainsi que des chefs de service et pilotes de processus.

Au-delà des activités ainsi certifiées, c'est la pertinence et l'efficacité de l'organisation de la DREAL, de ces processus de management, de gestion de la compétence et de formation qui sont reconnus.



## ECLAT : Animation du réseau des correspondants «Qualité construction»

Dans le cadre de l'animation par la DREAL de la filière qualité de la construction des DDT(M), une action a été initiée pour favoriser le développement des compétences locales des agents du réseau des correspondants départementaux.

Ainsi, la première rencontre des correspondants «qualité construction» (QC), qui a eu lieu à Beuvraignes (Somme) le 11 janvier 2012, s'est appuyée sur les principes suivants :

- partage d'expérience en terme de performance énergétique sur la réalisation d'un bâtiment exemplaire lauréat d'un appel à projets PREBAT (Programme national de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans les bâtiments), récompensé au palmarès « révélations de l'architecture de l'urbanisme et de l'aménagement durables »,
- développement des connaissances techniques sur le principe de thermographie,
- mise en situation par la réalisation de mesures par caméra infrarouge sur le bâtiment neuf et sur un bâtiment à réhabiliter et de mesures de débit d'air au niveau de la ventilation.



Des participants à la rencontre des correspondants QC devant la bibliothèque de Beuvraignes (80)

Cette rencontre a permis de réunir autour des correspondants QC de la région, des acteurs tels que maître d'ouvrage, maître d'œuvre, prestataire technique et partenaires tels que l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et le CoDem (association construction durable et éco-matériaux).

## SDIT : Forum annuel des étudiants

Du 12 au 14 janvier 2012, s'est tenu le forum annuel des étudiants à Mégacité (Amiens).

Cet évènement annuel a regroupé 270 stands, dont celui de la sécurité routière, coordonné par l'Observatoire régional de la sécurité routière (ATO / SDIT) qui a mobilisé une vingtaine d'intervenants.

Il a permis de sensibiliser 20 500 jeunes sur les deux premières journées et 6 000 personnes le samedi (les jeunes et leurs parents).



Vue d'une partie du stand de la sécurité routière

## SPRI : Session de formation GEREP à la déclaration annuelle des rejets atmosphériques



Certains exploitants d'installations classées soumises à autorisation doivent déclarer annuellement en ligne leurs émissions, rejets comme transferts, dans l'eau, l'air, le sol, ainsi que leurs déchets, sur le site GEREP (Gestion électronique du registre des émissions polluantes).

Afin de les aider dans leurs déclarations, la DREAL Picardie a organisé, le 27 janvier 2012, avec le CITEPA une session collégiale de formation pour les industriels picards à Amiens. Cette journée d'information a rassemblé 70 participants. Les présentations sont disponibles sur notre site internet <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/gerep-session-de-formation-a-la-a958.html>.

## SDIT : Transfert des missions d'agrément des centres de contrôle des véhicules

La préfecture de l'Oise a transmis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 la gestion administrative des agréments des centres et des contrôleurs techniques du département.

Cette gestion administrative est gérée par l'unité Véhicules du service «transports».

La préfecture de la Somme a suivi l'exemple de la préfecture de l'Oise en transmettant cette gestion administrative le 1<sup>er</sup> janvier 2013.



### En février

#### SNEP : Première réunion stratégique du SRCE à Amiens

Cette première réunion faisait suite aux trois séminaires départementaux qui avaient permis d'échanger avec au total plus de 210 personnes sur les expériences de trame verte et bleue déjà conduites en région : planification de l'urbanisme, réseaux de sites naturels, réseaux d'exploitations agricoles, etc....

40 personnalités politiques, économiques et associatives de la région ont été interviewées fin 2011 sur leurs inquiétudes, attentes et propositions pour l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique.

Les 87 participants à la réunion du 2 février ont salué la volonté d'écoute à leur égard et d'attention portée aux expériences déjà existantes.



Participants à la première réunion stratégique du SRCE à Amiens (80)

#### ECLAT : Rencontre JDD sur le thème «Ensemble, projets de territoires»

La rencontre JDD du 9 février 2012 a permis la présentation des différents projets d'aménagement d'échelle métropolitaine, correspondant au bassin de vie des habitants picards.

Dans le Grand amiénois, le SCOT est en cours d'élaboration et pose des questions stratégiques en terme d'organisation territoriale. Les collectivités de la vallée de l'Oise anticipent

l'arrivée du barreau ferroviaire Roissy-Picardie. Au sud de la Picardie, les élus se mobilisent pour une gestion concertée de l'espace urbain, agricole et industriel autour du projet du Grand Roissy. Et dans le cadre du projet G10, une réflexion s'installe pour un développement, dans une stratégie interrégionale, de neuf villes dont trois picardes autour de Reims comme métropole d'équilibre.

#### SNEP : Lancement du site internet Natura 2000 en Picardie



Adresse du site : [www.natura2000-picardie.fr](http://www.natura2000-picardie.fr)

En février 2012, la DREAL Picardie a mis en ligne le site internet dédié à Natura 2000 en Picardie. Ce site se veut thématique et fédérateur autour de Natura 2000 et a pour vocation de regrouper l'information et d'en faciliter l'accès, en particulier pour les pétitionnaires dans le cadre de l'évaluation des incidences. Cela évite de multiplier les interlocuteurs et la profusion de sites internet par site Natura 2000 ou par structure porteuse/animateur. On y retrouve des recherches multicritères, des fiches par sites, des actualités, les coordonnées des animateurs... et bien d'autres informations encore !

Conçu pour être amené à évoluer vers une prise en main directe par les acteurs du réseau Natura 2000 picard, il permet aux acteurs de rédiger eux mêmes les rubriques «actualités» et «vie des sites Natura 2000».

Ce site est un véritable outil de cette communication, qui fait parfois tant défaut à Natura 2000.

## ECLAT : Réunion régionale «Habiter mieux»

La rencontre régionale consacrée à la précarité énergétique en Picardie et au programme « Habiter mieux » a réuni plus de 120 personnes à Amiens, le 21 février 2012.

La Picardie, en raison notamment de l'ancienneté de son parc de logements et de son climat, fait partie des territoires les plus exposés à la précarité énergétique. C'est pourquoi le programme « Habiter mieux » fixe l'objectif de rénover 12 000 logements dans la région.

Face aux enjeux écologiques, économiques et sociaux de la précarité énergétique, l'ensemble des intervenants de cette journée, représentant une grande diversité de partenaires, s'est accordé sur la nécessité d'une vaste mobilisation collective des acteurs locaux.



Participants à la réunion régionale «Habiter mieux» à Amiens (80)

## UT 80 : Premières inspections d'éoliennes au titre des ICPE

Suite à la modification de la nomenclature des installations classées en 2011, les éoliennes terrestres de plus de 50 m sont désormais des installations classées visées par la rubrique 2980 de la nomenclature des ICPE.

Dans ce cadre, l'unité territoriale de la Somme, un des départements les plus importants en terme d'implantation de ces aérogénérateurs, a commencé à réaliser des visites d'inspection en 2012 pour vérifier en particulier que ces éoliennes respectent les dispositions de l'arrêté ministériel du 26 août 2011. Cet arrêté reprend tout un panel de mesures techniques et organisationnelles permettant d'assurer la sécurité des machines, leur contrôle dans le temps et la sécurité des riverains. Le contrôle se fait en deux temps, d'abord une partie documentaire

permettant de vérifier la mise en place de procédures (alerte, organisation, fréquences des contrôles, mesures à prendre en cas d'accident,...), la réalisation d'essai à la mise en service, puis au bout de 3 mois, sur la capacité des éoliennes à s'arrêter en cas de dysfonctionnement ou de survitesses, la vérification des brides de fixation et dans le cadre des éoliennes construites depuis plus de 3 ans, la réalisation d'un suivi écologique sur l'impact des machines. D'autres documents peuvent être demandés comme par exemple des études acoustiques dès lors que des plaintes relatives aux nuisances sonores sont émises par les riverains.

La deuxième partie du contrôle consiste à vérifier sur site la présence des panneaux réglementaires, l'impossibilité d'accès aux machines et surtout de procéder à des essais pour vérifier la capacité des éoliennes à s'arrêter en cas de dysfonctionnement ou de vents trop importants (arrêt d'urgence ou arrêt en régime de survitesse). L'inspecteur vérifie aussi l'organisation mise en place pour la maintenance des machines et les différentes actions menées dans ce cadre (rapport de contrôle, action mise en œuvre, défaillances relevées ...).

Certains exploitants ont intégré la maintenance dans leurs activités et mis en place des outils de suivi leur permettant en temps réel de connaître sur l'ensemble de leur parc les actions en cours ou à mener. L'inspecteur vérifie enfin la propreté des machines car celles-ci consomment beaucoup d'huile et contrôle aussi les mesures de sécurité mise en œuvre au niveau des postes de livraison. Au vu des premières inspections, les exploitants semblent mobilisés pour respecter les dispositions réglementaires qui leur sont applicables.



Le rotor d'une éolienne, ouvert lors de l'inspection

En mars

### SNEP : Remise du label «Grand site de France» Baie de Somme

Le Préfet de la région Picardie a remis officiellement le 8 mars 2012 le label Grand Site de France de la Baie de Somme, en présence des représentants de la DREAL, de la direction générale de l'aménagement et du logement et du Conseil général de l'environnement et du développement durable. Ce label récompense la démarche d'excellence menée pour la préservation, la gestion et la mise en valeur de la baie.

La baie de Somme devient donc le 10<sup>ème</sup> site recevant le label Grand Site de France. Ce Grand Site couvre un périmètre de 20 000 ha et englobe 25 communes. Cette opération de classement a débuté en 2002 avec une série d'études, qui ont permis de définir un programme d'actions large et ambitieux, regroupant une centaine d'actions sur la frange littorale.



Le préfet de la région Picardie, le président du syndicat mixte baie de Somme-grand littoral picard et les maires des communes concernées

### ECLAT : Rencontre «Sinistralité et non-conformités»

Une rencontre avec les professionnels de la construction sur le thème «Sinistralité et non-conformités» a été organisée le jeudi 15 mars 2012 à l'Université de Picardie Jules Verne à Amiens axée sur les sujets relatifs à la sécurité, aux économies d'énergie, à la santé, au confort, à l'accessibilité...

Afin de partager le bilan en région et pour améliorer la qualité de la construction, l'État représenté par la DREAL, les DDT de l'Aisne et de l'Oise, la DDTM de la Somme et le CETE Nord-Picardie, associé à des partenaires professionnels, a invité tous les acteurs de la construction, de l'immobilier et de l'assurance à cette réunion d'information et d'échanges.

### SPRI : Constatation de l'évacuation des déchets du site Polytitan à Vineuil-St-Firmin

La société Polytitan a exploité à Vineuil-Saint-Firmin (60) des installations classées soumises à autorisation entre 1957 et 2006. Le site était spécialisé dans la fabrication d'additifs pour l'industrie du PVC. La cessation d'activité du site date de 2006 et une liquidation judiciaire a été prononcée le 18 juillet 2006. L'attention de l'inspection des installations classées a été attirée fin 2010 par le syndicat des eaux de la Nonette (rivière qui alimente les douves du château de Chantilly hébergeant des carpes centenaires) et par l'Institut de France (propriétaire d'une partie du foncier) qui ont signalé la présence de déchets (quelques centaines de fûts et produits de laboratoire) et de risques de pollution importants.

En 2011, compte tenu de l'impécuniosité de la liquidation, des arrêtés préfectoraux de travaux d'office (dont un en urgence impérieuse) ont été signés afin que l'ADEME intervienne pour la mise en sécurité du site.

La première phase de l'intervention «évacuation des déchets» s'est achevée au 1<sup>er</sup> trimestre 2012. Un diagnostic environnemental est actuellement en cours.



Le laboratoire, avant et après l'intervention «évacuation des déchets»



© DREAL Picardie

© DREAL Picardie

© DREAL Picardie

En avril

## SGCGE : Semaine du développement durable



Les participants de la rencontre sur le développement durable dans les transports

Durant la semaine du développement durable du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2012, ayant pour thème : devenir des « Consom'acteurs » éclairés, 85 agents se sont associés aux trois événements organisés :

- Présentation des éco-labels : un dépliant format « pocket », réalisé à cette occasion, utile pour guider le consommateur lors de ses achats, reprend et explique les différents éco-labels.
- Le développement durable dans les transports : rencontre avec l'ADEME et la fédération des transports publics pour expliquer les normes d'émission européennes des véhicules qui contribuent progressivement à la réduction du CO<sub>2</sub> dans ce secteur.
- Les éco-gestes : les indicateurs ont montré les bons résultats obtenus depuis 2 ans, ce qui a permis entre autres l'installation de dispositifs de visio-conférence ou le remplacement de véhicules anciens par des véhicules moins polluants.

## UT 80 : Investissements chez Nestlé à Aubigny

Nestlé Purina Petcare France exploite à Aubigny (80) une unité de fabrication de conserves d'aliments pour chiens et chats employant 310 salariés. L'usine disposait de quatre lignes de fabrication de produits conditionnés pour la majorité en boîte métallique. Or, depuis plusieurs années, le marché des aliments conditionnés pour animaux de compagnie en boîte est en forte chute et ce au profit de nouveaux conditionnements individuels en pochons ou en bols. Ces évolutions ne sont pas sans conséquences pour les industriels du secteur : ces derniers doivent investir dans leurs outils de production afin de pouvoir fabriquer les nouveaux formats de produits répondant à la demande actuelle des consommateurs (doses-repas en pochon ou bol) et arrêter progressivement la fabrication des boîtes.

Le groupe Nestlé avait alors le choix entre plusieurs sites de production européens pour effectuer ses investissements. Dès les premiers échanges avec nos services, les représentants de la société ont indiqué que la réactivité de mise en œuvre des nouveaux outils de production était un élément décisif pour le choix du site.

La réorientation industrielle du site picard nécessitait de modifier les locaux de façon à mettre en place une nouvelle ligne de production dédiée à la fabrication de ces produits « nouveau format ». L'enjeu du dossier était, pour l'inspection des installations classées, de qualifier, dans les meilleurs délais, le caractère substantiel ou non des modifications pouvant nécessiter ou pas une enquête publique, synonyme d'une instruction d'un an.

L'exploitant a transmis un premier dossier présentant l'impact des modifications sur le classement du site, sur les prescriptions applicables à l'établissement, sur l'étude d'impact et sur l'étude de danger. La mise en place de la nouvelle ligne de production s'accompagnait en fait de l'arrêt d'une des lignes de production « boîte » qui présentait une capacité de production supérieure à cette future ligne.

L'analyse de ce dossier a fait l'objet d'échanges lors d'une réunion organisée par les services de la préfecture lors de laquelle la DREAL a sollicité quelques compléments de la part de l'industriel. En moins d'un mois à partir des premiers contacts, ces derniers éléments ont permis de valider le caractère non substantiel des modifications envisagées et de s'accorder sur les prescriptions applicables à ces nouvelles installations. L'inspection des installations classées a ensuite profité d'une visite d'inspection pour vérifier les engagements pris par l'exploitant.

Le groupe Nestlé a retenu le site picard pour investir plus de 30 M€ afin d'assurer la production des pochons et des bols. Cette future ligne de production sera composée de deux technologies de conditionnement petits formats.



Construction de la nouvelle ligne de production chez Nestlé à Aubigny

En avril

### UT 80 : Engrais non-conformes présentant des risques d'explosion

Une enquête menée par les services de la DIRECCTE a mis en évidence au premier trimestre 2012 qu'un lot d'engrais concernant 8 agriculteurs en France s'avérait être non conforme au règlement européen n° 2003/2003 sur les engrais. La composition de ces engrais augmentait leur potentiel de danger, notamment celui relatif au risque d'explosion si ces produits n'étaient pas stockés dans des conditions rigoureuses. Trois agriculteurs de la Somme ont acheté en juillet 2011 des engrais faisant partie de ce lot à forte teneur en ammonitrate fabriqués par une société polonaise.

Dès réception de cette information, la DREAL a dans un premier temps alerté les agriculteurs concernés de la situation et leur a adressé les préconisations à respecter en matière de conditions de stockage.

En avril 2012, des visites d'inspection ont très rapidement été réalisées sur les 3 exploitations pour s'assurer de l'épandage rapide de ces engrais dans des conditions de sécurité satisfaisantes et de l'absence de maintien de stockage d'engrais non conforme dans les exploitations agricoles concernées. L'épandage, conservant leur bienfait agronomique, a permis de supprimer tout risque potentiel en phase de stockage lié à la composition de ces engrais.

Un second signalement d'engrais non-conforme détenu par un agriculteur de la Somme a également eu lieu en décembre 2012. Après une visite réalisée par nos services permettant de s'assurer des conditions de stockage dans l'attente de leur élimination, les 24 tonnes d'engrais de type ammonitrates ont fait l'objet d'une opération d'inertage permettant d'éliminer tout risque d'explosion.



Big-bags d'engrais non conformes

### UT 80 et SPRI : Le plan de prévention des risques technologiques de Nesle prescrit !

La société Ajinomoto Foods Europe (AFE) à Nesle, spécialisée dans la fabrication de sels d'acides aminés pour l'alimentation humaine, est classée Seveso seuil haut du fait d'un stockage d'ammoniac liquide en sphère sous pression de 362 tonnes.

En application de la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, la société AFE a remis en août 2008 une première version de sa mise à jour de l'étude de dangers nécessaire à l'élaboration du PPRT autour de cet établissement.

Compte tenu de la complexité du process et des enjeux associés au site et à son environnement, l'instruction de

cette étude de dangers a nécessité près de trois années d'échanges avec l'industriel et le recours à une tierce expertise afin, d'une part, d'identifier les mesures de maîtrise des risques conduisant au renforcement de la sécurité des installations et, d'autre part, de valider les phénomènes dangereux concourant à la définition de l'aléa autour des installations.

Ce processus a permis à M. le Préfet de la Somme de prescrire par arrêté préfectoral du 13 avril 2012 l'élaboration du PPRT selon un rayon de 1 300 mètres autour du site.

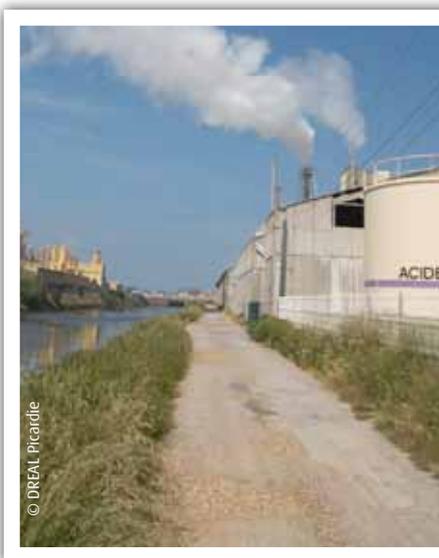
Les documents du PPRT sont consultables sur notre site <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/pprt-ajinomoto-foods-europe-mesnil-a1264.html>.

## UT 80 : Des rejets atmosphériques acides autour d'un site de production d'engrais

La société Timac Agro exploite à Mers-les-Bains une usine de fabrication d'engrais à base de phosphate sous forme de granulés, destinés à l'agriculture.

Ces engrais sont obtenus par mélange et broyage des matières premières dirigées vers une unité de granulation par voie humide puis séchage. La production spécifique des superphosphates nécessite l'attaque acide du phosphate, pour en modifier la solubilité, avant granulation.

Consécutivement à la réception d'une plainte, établie par un promeneur ayant reçu le 27 mai 2012 des gouttelettes acides alors qu'il marchait sur le chemin de halage de long du site, la DREAL Picardie a réalisé le 30 mai 2012 une inspection au cours de laquelle il a été constaté des projections venant d'une des cheminées du système de lavage des gaz de la granulation.



Chemin de halage longeant la société Timac Agro à Mers-les-Bains

Cette inspection n'ayant pas relevé d'écarts réglementaires, plusieurs recommandations ont été adressées à l'exploitant pour améliorer les conditions de sécurité de son process :

- formaliser les interventions de maintenance sur les dévésiculateurs ;
- consulter le fournisseur pour améliorer et mesurer les performances des dévésiculateurs ;
- affiner la plage de réglage des valeurs du pH sur les tours de lavage pour limiter les dépassements en pH et resserrer les plages de fonctionnement du process afin de peaufiner la neutralisation des rejets ;
- revoir la procédure de vigilance ;
- ajouter une seconde sonde pH

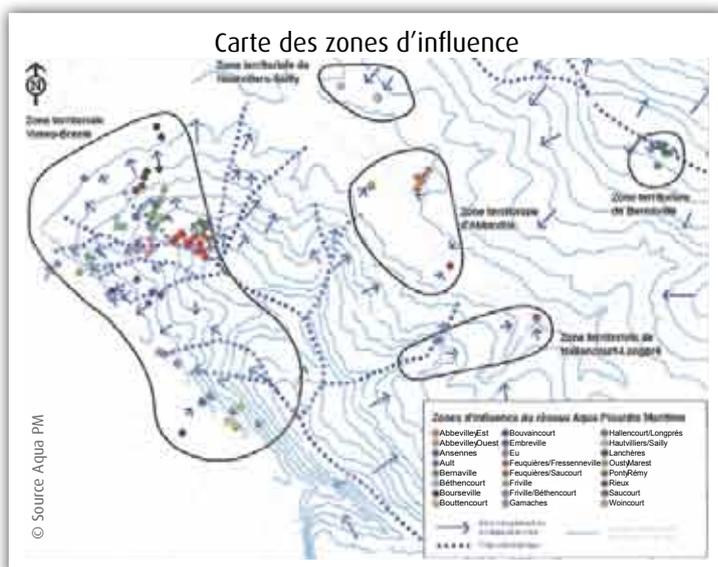
en complément de la première au niveau de la tour de lavage des gaz de la granulation.

## SPRI : 10 ans de l'association Aqua PM

L'association Aqua Picardie Maritime a célébré en 2012 sa dixième année d'existence. Créée le 30 mai 2002, l'objectif initial était d'amener l'industrie implantée à l'Ouest du département de la Somme dans une démarche collective visant à contribuer à une meilleure connaissance de la qualité de la nappe phréatique et à concourir à son amélioration à long terme. Soumis à une obligation réglementaire individuelle de surveillance, les établissements industriels se sont réunis sous le format

d'une association loi 1901 qui a permis aux entreprises de mutualiser les moyens de surveillance et d'analyse.

La surveillance, effectuée à l'aide de piézomètres, forages équipés d'un tube dont l'extrémité atteint la nappe d'eau souterraine, a été définie en étroite collaboration avec la DREAL et l'ARS. Le réseau mutualisé comprenait, en 2004, 51 ouvrages de suivi pour 2250 m de linéaire forés et surveillait 65 sites sur environ 1000 km<sup>2</sup>. En 2008, l'association a réalisé un bilan quadriennal afin d'exploiter les 4 premières années de surveillance des nappes souterraines. Pour faciliter ce travail, il a été décidé une approche par zone d'influence en cohérence avec l'écoulement de la nappe. L'objectif est d'établir les sources potentielles de pollution, les différents milieux de transfert (eau, sol, air du sol) et leurs caractéristiques, afin d'identifier les enjeux à protéger. Les principales substances significatives à forts impacts sont les métaux (chrome principalement) et les solvants chlorés. En 2011, l'association a engagé une action ciblée sur les zones prioritaires. L'association a suivi la réalisation d'un historique et des investigations pour les établissements s'étant portés volontaires dans la démarche. En 2012, des plans de gestion des zones polluées identifiées ont été réalisés et soumis à l'expertise de la DREAL.



© Source Aqua PM

En juin

### SPRI : Rencontre JDD sur la réforme anti-endommagement «construire sans détruire»



Participants à la rencontre JDD du 26 juin 2012 à Amiens (80)

À l'occasion de l'entrée en vigueur du nouveau dispositif réglementaire en matière d'encadrement des travaux effectués à proximité des réseaux et canalisations enterrés et aériens, le service de prévention des risques industriels a organisé, avec la direction générale de la prévention des risques du ministère, une rencontre le 26 juin à destination des élus, des collectivités territoriales et des acteurs d'exploitation de réseaux.

Cette rencontre a permis d'explicitier les principales dispositions en vigueur, les axes de la réforme avec la création d'un guichet unique : le téléservice «réseaux et canalisations», le calendrier de mise en œuvre... Les présentations sont disponibles sur notre site <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/jdd-du-26-juin-2012-la-reforme-a1272.html>.

### SGCGE : Rencontre JDD sur l'attractivité des territoires

Organisée par l'unité «statistiques» de la DREAL, à laquelle se sont unis le service «énergie, climat, logement et aménagement du territoire (Unité habitat & territoires) et le Conseil régional (Direction de la prospective, de la programmation et de l'évaluation), cette rencontre avait pour but de donner des pistes de réponses aux questions :

- Quelles populations vers quels territoires ?
- Quelles sont les correspondances entre attractivité réelle et attractivité potentielle ?

Tous les documents présentés sont disponibles sur notre site <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/jdd-du-28-juin-2012-l-attractivite-a1276.html>.



Participants à la rencontre JDD du 28 juin 2012 à Amiens (80)

### ECLAT : Entrée en vigueur du premier SRCAE



M. Claude Gewerc, président du Conseil régional et M. Michel Delpuech, préfet de la région Picardie

Le projet de schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) de Picardie a été approuvé par le conseil régional le 30 mars 2012, puis arrêté par le Préfet de région le 14 juin 2012. Il est entré officiellement en vigueur le 30 juin 2012. C'est le premier SRCAE adopté. Ce document fixe des orientations ambitieuses pour chacun des secteurs économiques et propose une réponse réaliste aux questions de ressources énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre, au niveau régional. Il résulte d'une longue concertation entre la DREAL, l'Ademe et la Région avec l'ensemble des parties prenantes : collectivités, associations, professionnels.

Le SRCAE et tous les documents annexes sont consultables sur notre site <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/schema-regional-climat-air-energie-r452.html>.

## SDIT : Inauguration de la déviation Clermont-Catenoy de la RN 31

La déviation de Breuil-le-Sec, Nointel et Catenoy s'inscrit dans l'aménagement global de la RN 31 entre Rouen et Reims dont le parti d'aménagement a été validé par décision ministérielle.

Cet aménagement concerne la mise à 2x2 voies de la section RN 31 au départ de Clermont sur les communes de Breuil-le-Sec, Nointel et Catenoy sur une longueur de 6,6 km.

Ce tronçon a été inauguré le samedi 30 juin 2012 par M. Michel Delpuech, préfet de la région Picardie, M. Claude Gewerc, président du Conseil Régional de Picardie, M. Nicolas Desforges, préfet de l'Oise et M. Yves Rome, président du conseil général de l'Oise, en présence des maires des communes concernées.



Cérémonie d'inauguration de la déviation de la RN 31

## SPRI : Contrôle des installations de stockage d'artifices de divertissement

Plusieurs accidents, parfois mortels, sont survenus en 2011 mettant en cause des articles pyrotechniques<sup>1</sup>, lors de leur usage en spectacle pyrotechnique ou lors de leur stockage. Les accidents d'Aillas en septembre 2011 (un bâtiment détruit), de Cébazat en juillet 2011 (tirs d'artifices dans le public qui n'était pas assez éloigné) et de Saint-Satur en décembre 2011 (explosion dans un local communal – mort d'un employé municipal et trois employés blessés) peuvent être signalés.

Le ministère de l'écologie a lancé en 2012 une action nationale « coup de poing » visant à contrôler de petites installations de stockage d'artifices de divertissement.

Une première phase de communication s'est déroulée en

février 2012 et a permis de sensibiliser les mairies organisant des spectacles pyrotechniques ainsi que les artificiers. L'information aux maires avait pour objectif de les informer des risques liés à la mise en œuvre des artifices de divertissement et de leur rappeler leurs obligations réglementaires lors de l'organisation d'un spectacle pyrotechnique.

La phase d'inspections qui s'est déroulée de juin à juillet 2012 a permis à l'inspection des installations classées de contrôler 7 sites de stockage d'artifices de divertissement en Picardie (2 dans la Somme, 2 dans l'Oise et 3 dans l'Aisne). Deux sites ont été détectés en situation administrative irrégulière.



Stockage d'artifices de divertissement sur support mécanique de la société Ruggieri située à Ste Foy de Peyrolières (31), fournisseur du site Vano Thievet à Dury



Exemple de montage de produits pyrotechniques

(1) Un artifice de divertissement est « un article pyrotechnique destiné au divertissement ». Un article pyrotechnique est « tout article pyrotechnique contenant des matières explosives ou un mélange explosif de substances conçues pour produire de la chaleur, de la lumière, des sons, des gaz, de la fumée ou une combinaison de ces effets par une réaction chimique exothermique autoentretenue ».

En juillet

### SGCGE : Première rencontre Agenda 21 en Picardie



Participants à la première rencontre Agenda 21 à Amiens (80)

Cette première rencontre sur le thème «Agendas 21 locaux et projets territoriaux de développement durable vers des territoires et des villes durables» a eu lieu à Amiens le 3 juillet 2012.

Les agendas 21 ont pour but d'inviter les collectivités à faire reconnaître la réalité et la qualité de leur projet territorial de développement durable. Ils impliquent de multiples acteurs locaux (État, élus, associations,...). Cette rencontre a permis de présenter l'engagement et l'élaboration d'une démarche Agenda 21, le volet énergie du plan Climat Energie territorial et l'accompagnement des collectivités par l'État.

Les documents présentés lors de cette rencontre sont disponibles sur notre site <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/3-juillet-2012-premiere-rencontre-a1278.html>.

### SNEP : Installation du comité régional picard «Trame verte et bleue»

Le comité régional trame verte et bleue a été installé officiellement le 3 juillet dernier ; cette instance réunit 103 membres et traite de l'ensemble des sujets relatifs aux continuités écologiques en Picardie.

L'installation du comité régional «Trame verte et bleue» a été l'occasion de proposer une méthode et un calendrier pour l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Il s'agit d'une instance innovante dans une démarche construite ensemble et dans la durée.

Il a vocation à devenir le parlement de la biodiversité en région.

Les présentations sont disponibles sur notre site internet <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/installation-du-comite-regional-a1392.html>.

### SDIT : Journée relative à la sécurisation des passages à niveaux

Dans le cadre de la journée mondiale relative à la sécurisation des passages à niveaux, a été organisée le 5 juillet 2012, une journée de prévention sur le passage à niveau n°43 situé sur la RN 2 entre Vaumoise et Coyolles dans l'Oise.

Cette manifestation a été organisée par les services de l'État, Réseau ferré de France, SNCF, l'association de la prévention routière et les communes concernées.



Passage à niveaux n° 43 entre Vaumoise et Coyolles (60)

## SNEP : Agrément du conservatoire d'espaces naturels de Picardie

Le conservatoire d'espaces naturels de Picardie (CENP) est devenu, le 6 juillet dernier, le premier conservatoire agréé en France, pour une durée de 10 ans renouvelable.

L'agrément permettra une meilleure lisibilité de ses actions, une évaluation des résultats et encadrera la participation du conservatoire à l'inventaire régional du patrimoine naturel, ainsi que l'assistance qu'il porte aux politiques publiques. Il constitue une reconnaissance de la maturité de ce partenaire indispensable à l'État et à la Région pour atteindre l'objectif régional de préservation et de restauration de la biodiversité.

L'État reconnaît ainsi le CENP comme un acteur majeur de la conservation de la nature en Picardie. Le CENP gère directement plus de 140 sites sur un peu plus de 3 700 hectares.



*Signature par M. Michel Delpuech (Préfet de la Région Picardie) et M. Claude Gewerc (Président du Conseil régional de Picardie) le 6 juillet 2012. du plan d'actions quinquennal du CENP*

## UT 02 et SPRI : Prescription du PPRT Bayer à Marle



*Le site Bayer à Marle*

Le plan de prévention des risques technologiques de la société Bayer à Marle dans l'Aisne a été prescrit le 31 juillet 2012. Ce PPRT concerne une seule commune : Marle.

Pour permettre cette prescription, le comité local d'information et de concertation (CLIC) de l'établissement s'est réuni à deux reprises en 2012 : le 20 mars et le 3 juillet.

L'arrêté de prescription et les documents relatifs au CLIC sont disponibles sur notre site <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/bayer-marle-a1116.html> et ceux concernant le PPRT sur <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/pprt-bayer-marle-sur-serre-aisne-a1395.html>.

En août

### SDIT-ECLAT : Etude «Pour un aménagement et un urbanisme orientés vers le rail»

Dans le cadre d'un partenariat avec la Région, l'Ademe, la SNCF et les agences d'urbanisme du Grand Amiénois et de «Oise-la-Vallée», la DREAL Picardie a lancé depuis 2009 une analyse sur le renforcement de l'interface aménagement-urbanisme-rail en phase avec les engagements de qualité environnementale, d'économie d'énergie et de consommation de l'espace attendus du Grenelle.

En alternative à la voiture, l'objectif est soit d'étendre les espaces accessibles depuis la gare pour les modes de déplacements actifs et les transports collectifs, soit de tirer

parti des disponibilités foncières pour accueillir les populations nouvelles dans les espaces à proximité des gares. Ces territoires deviennent dès lors des lieux d'intervention privilégiés de l'aménagement orienté rail.

Cette étude, constituée de 5 volets, a été clôturée en août 2012.

Ces 5 volets sont consultables sur notre site internet <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/pour-un-aménagement-et-un-a1391.html>.

### UT 02 : Premières demandes d'autorisation de parcs éoliens dans l'Aisne



Parc éolien de Voyennes

Les 2 premiers dossiers de demande d'autorisation de parcs éoliens ont été jugés recevables dans l'Aisne les 3 et 9 août 2012.

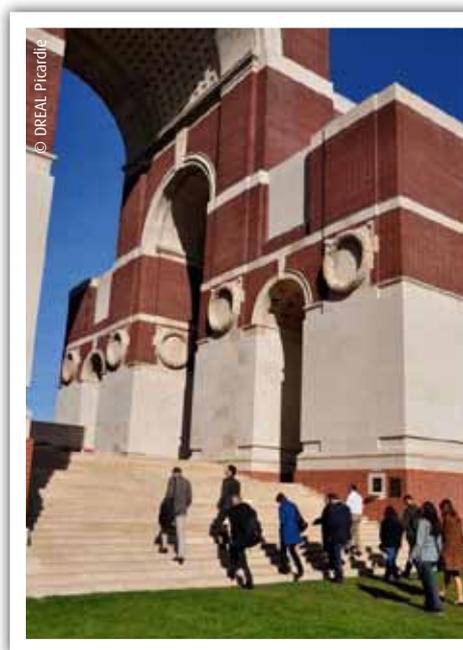
Il s'agit du parc d'Haution (Eoliennes de la vallée) et du parc de Goudelancourt-les-Pierrepont (Enertrag Aisne VII).

Les avis de l'autorité environnementale concernant ces deux parcs ont ensuite été émis le 28 septembre 2012 et le 3 octobre 2012.

Les enquêtes publiques pour ces deux parcs ont eu lieu du 17 décembre 2012 au 18 janvier 2013.

En septembre

## SNEP : Inspection pour le classement des mémoriaux de Thiepval et Beaumont-Hamel



La délégation de l'inspection devant le mémorial de Thiepval

Dans le cadre de la procédure de classement au titre des sites, une inspection générale du bureau des sites et espaces protégés du ministère s'est rendue le 6 septembre 2012 sur les sites des mémoriaux de Thiepval et de Beaumont-Hamel dans la Somme.

Cette visite, organisée par la DREAL Picardie, a permis aux représentants du ministère, du Conseil général et du service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Somme, de bien appréhender les enjeux historiques et paysagers justifiant une protection des abords de ces lieux de mémoire de la Grande Guerre. L'arrêté ministériel actant le classement au titre des sites devrait être signé au cours du premier semestre 2013.

La seconde partie de la journée a été consacrée à une visite des sites des mémoriaux australiens de Villers-Bretonneux et de Le Hamel pour lesquels une procédure de classement vient d'être engagée.

Ces mémoriaux font partie de la sélection des paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre en vue d'une inscription au patrimoine mondial de l'humanité.

## UT 02 : Doublement de capacité de production chez Le Creuset



La société Le Creuset est un leader mondial dans la fabrication d'ustensiles de cuisine en fonte émaillée, qui emploie 1350 personnes, dont 500 dans l'usine de production implantée à Fresnoy-le-Grand dans l'Aisne depuis 1925.

La demande d'extension déposée fin 2011 conduira au doublement de sa capacité de production, avec un réaménagement quasi total des ateliers durant la poursuite de la production.

Ce projet permet la création de 200 emplois et correspond à un investissement de 80 millions d'euros.

L'arrêté préfectoral d'autorisation a été signé le 19 septembre 2012.

### En septembre

#### SDIT : Lancement de l'étude horaire des services ferroviaires 2015-2020

En décembre 2011, les circulations ferroviaires ont été profondément restructurées pour introduire le cadencement des horaires. Cela a amélioré la lisibilité du service, sans pour autant apporter de réponse à l'ensemble des problématiques opérationnelles, par exemple la saturation des moyens de production TER et Intercités en heure de pointe.

Sur les axes structurants Paris – Amiens et Paris – Saint-Quentin certains trains aujourd'hui saturés causent l'insatisfaction d'une partie des usagers quotidiens. Les perspectives d'amélioration semblant insuffisantes pour soutenir l'augmentation de la demande prévue au cours

des prochaines années sur les bases du schéma de desserte actuel, en septembre 2012 une étude visant à définir l'évolution des horaires ferroviaires aux horizons 2015-2020 a été lancée en partenariat entre les deux autorités organisatrices État et Conseil régional, l'exploitant SNCF et le gestionnaire du réseau RFF.

Le futur schéma directeur de desserte sur les axes Paris – Saint-Quentin et Paris – Amiens doit permettre d'offrir une qualité de service satisfaisante et de faire face à la croissance des trafics, tout en proposant une exploitation souple et robuste.

#### UT 60 : BASF réduit ses zones de dangers dans le cadre du PPRT

La société BASF Coatings à Breuil-le-Sec est classée Seveso seuil haut. Elle est spécialisée dans la fabrication de peinture et de résine pour le domaine de l'automobile.

La société BASF Coatings est soumise à l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques qui a été prescrit le 29 décembre 2009. Lors de la phase stratégique en terme de maîtrise de l'urbanisation du PPRT, il s'est avéré que plusieurs entreprises de la zone industrielle se situaient en zone de délaissement.

La société BASF a demandé un délai supplémentaire au Préfet afin d'étudier la possibilité de réduire les effets générés par ses activités. Il en a résulté la proposition

d'enterrement de l'intégralité de sa tuyauterie de gaz naturel alimentant les chaufferies.

Par ailleurs, compte tenu des zones d'effets létales qui sortaient des limites de propriété au niveau des stockages extérieurs de liquides inflammables au sud du site, l'exploitant a proposé, à la suite d'une étude technico-économique de réduction des risques, la mise en place de 2 murs coupe feu 4 heures le long des stockages. Il a également proposé la diminution des quantités stockées afin que le feu ait une durée inférieure à la tenue du mur coupe feu. Ces dispositions permettent de ne plus avoir d'entreprises en zone de délaissement et contribuent à la maîtrise des risques sur le site.

#### SDIT : Journée nationale des observatoires régionaux des transports

Une journée nationale organisée par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, réunissant les correspondants régionaux des observatoires régionaux des transports (ORT) a eu lieu en septembre 2012.

Cette journée a permis d'échanger sur les différentes modalités d'organisation et de fonctionnement des ORT, les études engagées et leurs attentes vis-à-vis de l'administration centrale.

En octobre

## UT 02 : Installations de méthanisation chez Soprococ

La société Soprococ, filiale du groupe L'Oréal, fabrique depuis 1965 des produits cosmétiques dans son usine de Gauchy dans l'Aisne.

Des terrains situés à proximité du site accueilleront en 2014 des installations de méthanisation. Le biogaz généré sera valorisé sous forme de chaleur et d'électricité au sein d'une unité de cogénération implantée au sein de l'usine. Les digestats seront valorisés par épandage sur des terres agricoles.

Le projet devrait permettre de réduire de plus de 60 % les émissions de gaz à effet de serre de Soprococ. 6 emplois seront créés lors de la mise en service des unités de méthanisation.



Montage photo des futures installations de méthanisation

A l'issue de la procédure d'autorisation, l'arrêté préfectoral a été signé le 9 octobre 2012.

## SDIT et UT 80 : Fraude aux contrôles techniques



L'année 2012 a été marquée par la découverte d'une grave affaire de fraude sur un centre de contrôle technique de véhicules poids lourds.

Des certificats de contrôle technique étaient établis contre rémunération sans que les véhicules ne soient présentés au centre de contrôle.

Cette affaire a débouché sur l'engagement de poursuites pénales à l'encontre des contrôleurs et du gérant du centre et sur le volet administratif au retrait de l'agrément pour 2 contrôleurs, la suspension de 2 ans de l'agrément d'un contrôleur et la suspension d'un an de l'agrément du centre.

## SDIT : Assises sur la mobilité du Grand Amiénois

Dans le cadre des «Assises sur la mobilité du Grand Amiénois», la DREAL a participé à cette journée organisée le 20 octobre 2012 sur les thèmes suivants :

- diagnostic sur la mobilité des habitants du Grand Amiénois,
- retours d'expériences sur des parcours multimodaux et sur des mobilités solidaires.

L'après-midi était consacré à des ateliers sur la continuité de la chaîne de déplacements, sur l'articulation «urbanisme/déplacements» à différentes échelles, sur modalités à mettre en œuvre pour lever les freins à la mobilité et aux changements de pratiques.

En octobre

## UT 02 et SPRI : Approbation du PPRT Téréos à Origny-Sainte-Benoite

Le plan de prévention des risques technologiques concernant la société Téréos à Origny-Sainte-Benoite a été approuvé par arrêté préfectoral du 15 octobre 2012.

Ce PPRT, qui concerne les communes de Thenelles et Origny-Sainte-Benoite, est le seul PPRT approuvé dans l'Aisne en 2012.

Les documents relatifs au PPRT sont consultables sur notre site <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/pprt-tereos-origny-sainte-benoite-a1155.html>.



Installations de stockage du site Téréos à Origny-Sainte-Benoite

## SPRI : Signature du plan régional «santé - environnement»



De gauche à droite : Signature du PRSE 2 par M. Cardon, Vice-président du Conseil régional, M. Cordet, Préfet de région, et M. Dubosq, Directeur général de l'ARS



De gauche à droite : Mme Kaltoume Dourouri, journaliste, M. Claude Barthelme, directeur des services techniques du centre hospitalier de Laon et M. Guillaume Vandevorde, référent «risques sanitaires» de la DREAL Picardie

Le thème santé environnement intègre l'ensemble des interactions entre l'homme et son environnement et les effets sur la santé liés aux conditions de vie et à la contamination des différents milieux (eau, air, sol). Ce thème est repris à l'article 1 de la Charte de l'environnement, texte à valeur constitutionnelle adopté le 28 février 2005, qui dispose que « chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ». Dès la troisième conférence ministérielle des pays de la zone Europe de l'OMS à Londres en 1999, la France s'était engagée, comme 52 autres pays, à élaborer un plan national santé environnement (PNSE). Ce plan national prévoit des déclinaisons régionales, à réviser périodiquement.

Ainsi, le deuxième plan régional santé environnement picard (PRSE II) a été adopté le 16 octobre 2012 à l'occasion d'une manifestation réunissant 70 acteurs, essentiellement institutionnels, de la santé dans la région. Porté par l'État, le Conseil régional et l'agence régionale de santé, il s'appuie notamment sur le retour d'expérience de la mise en œuvre du premier PRSE. Plusieurs actions sont pilotées ou co-pilotées par la DREAL, notamment celles relatives à :

- la caractérisation et la réduction des émissions dans l'eau des polychlorobiphényles (PCB),
- l'amélioration de la connaissance sur les particules fines et l'information du public sur les risques liés à la pollution atmosphérique,
- la prévention de la survenue des cas de légionellose en contrôlant les tours aéroréfrigérantes et en participant aux investigations conjointes dans les cas de légionellose,
- la participation à la prévention des manifestations sanitaires liées à une mauvaise qualité de l'air.

## UT 60 : Officialisation de la réduction des zones de dangers Clariant

La société Clariant SFC, classée Seveso seuil haut, est spécialisée dans la chimie fine. Elle exploite plusieurs ateliers sur la plate-forme industrielle de Trosly-Breuil, qui comporte également trois autres établissements (Clariant Production, PQ Europe et AZ Electronics).

Dans le cadre de l'élaboration du PPRT prescrit le 12 octobre 2010, la société Clariant a remis à l'administration 18 études des dangers visant à réduire le périmètre initial de 2815 mètres pris en compte comme base de travail.

À la suite des investissements prévus par la société et actés par voie d'arrêté préfectoral du 22 février 2012 (cabanage du SO<sub>2</sub>), la zone d'exposition aux risques a été fortement réduite pour être aujourd'hui d'environ 600 mètres.

La nouvelle carte des aléas a été présentée en réunion des «personnes et organismes associés» du 4 décembre 2012.

## SNEP : Lancement de la collection des « cahiers du patrimoine naturel de Picardie »

Le 19 octobre 2012 a eu lieu le premier comité éditorial de la collection des «cahiers du patrimoine naturel de Picardie». L'objectif est de créer une collection d'ouvrages de référence sur le patrimoine naturel picard afin d'explicitier sa richesse et les enjeux de sa préservation, à destination des publics spécialistes ou non. Un grand nombre de partenaires est donc associé à cette démarche, tels que les collectivités, les associations de protection de l'environnement, les acteurs socio-professionnels agricoles, forestiers, chasseurs, pêcheurs, etc.

Tous les types d'ouvrages concernant le patrimoine naturel de Picardie peuvent bénéficier de l'appartenance à la collection. Celle-ci se décline en trois identités visuelles plus ou moins étendues selon le choix du responsable de l'édition de l'ouvrage. En particulier, un logo et le référencement sur le site internet dédié sont les garants de l'homogénéité de la collection.



## UT 60 et SPRI : Approbation du PPRT ARKEMA à Villers-Saint-Paul

Le plan de prévention des risques technologiques concernant la société Arkema à Villers-Saint-Paul a été approuvé par arrêté préfectoral du 29 octobre 2012.

La société Arkema exploite des installations de production de résines de revêtement et de résines photoréticulables. Elle est classée Seveso seuil haut pour la fabrication, le stockage et l'emploi de substances dangereuses pour l'environnement et très toxiques pour les organismes aquatiques.

Le site de production de la société Arkema est situé sur la plate-forme chimique multi-exploitants de Villers-Saint-

Paul. Les principales autres sociétés présentes sur ce site sont Rohm and Haas et Dupont de Nemours.

Ce PPRT, qui concerne les communes de Villers-Saint-Paul, Rieux et Verneuil-en-Halatte, est le seul PPRT approuvé dans l'Oise en 2012. Il a conduit au délaissement de la société SCITEM, située en limite de propriété à l'Est de la plate-forme, pour lequel une convention tri-partite devra être signée entre l'Etat, Arkema et les collectivités.

Les documents relatifs au PPRT sont consultables sur notre site <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/pprt-arkema-villers-saint-paul-a727.html>.

En octobre

### SGCGE : Formation annuelle des commissaires-enquêteurs de Picardie



*Participants à la demi-journée annuelle de formation des commissaires enquêteurs de Picardie à Cottenchy (80)*

Organisée par la DREAL le 23 octobre 2012, avec la participation du tribunal administratif d'Amiens et le centre de valorisation des ressources humaines d'Arras, cette rencontre avait pour objectif de contribuer au développement des compétences des commissaires-enquêteurs et favoriser les échanges d'expériences.

Plusieurs modules de formation leur ont été proposés (généralistes ou thématiques).

Plus d'une cinquantaine de commissaires-enquêteurs ont participé à cette demi-journée au Paralet à Cottenchy.

A cette occasion, des présentations sur les sujets d'actualité ont été faites, comme le schéma régional climat-air-énergie, l'évaluation environnementale, le profil environnemental régional,...

En novembre

## SDIT : Élargissement du périmètre de certification à la maîtrise d'ouvrage et au registre

Un audit de maintien de la certification qualité ISO 9001 a été effectué par le Bureau Veritas : la DREAL maintient la certification pour les processus déjà certifiés en 2011 (notamment ceux de l'unité véhicules) et élargit, pour le SDIT,

le périmètre aux processus « maîtrise d'ouvrage » et ceux liés au registre des transporteurs (marchandise et personne).

## SNEP : Rencontre JDD sur la doctrine «éviter-réduire-compenser»

La doctrine «éviter-réduire-compenser» les impacts sur l'environnement concerne toutes les thématiques de l'environnement.

Elle s'applique à tous projets dans le cadre des procédures administratives de leur autorisation.



La vallée de la Somme à Vaux, milieu naturel sensible

Cette doctrine affiche les objectifs à atteindre et s'inscrit dans une démarche de développement durable, qui intègre ses trois dimensions (environnementale, sociale et économique) pour assurer une meilleure prise en compte de l'environnement et notamment les milieux naturels dans les décisions.

A cette rencontre du 15 novembre 2012, sont intervenus avec la DREAL, le commissariat général au développement durable, le conseil scientifique du patrimoine naturel de Picardie, le conservatoire d'espaces naturels de Picardie et le conservatoire botanique national de Bailleul.

Les présentations sont disponibles sur notre site internet <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/jdd-du-15-novembre-2012-doctrine-a1444.html>.

## SPRI : Séminaire régional sur la réglementation des produits chimiques REACH

Le 20 novembre 2012 s'est déroulé le séminaire régional sur la réglementation des produits chimiques « REACH ».

Dernière étape du programme de sensibilisation établi en Picardie, cette réunion organisée par la DREAL était destinée plus spécifiquement aux fabricants et importateurs de produits chimiques. L'objectif était de les aider à préparer au mieux la deuxième vague d'enregistrement prévue en juin 2013.

Au préalable, 3 réunions départementales organisées en collaboration avec les CCI picardes, le MEDEF de l'Oise, l'UIC Picardie Champagne-Ardennes et la DIRECCTE Picardie se sont déroulées courant octobre afin de toucher plus particulièrement les PME utilisatrices de produits chimiques.

Au total en Picardie, ce sont plus de 150 personnes qui ont participé à ces manifestations.



Intervention de Christophe Biadala, référent IPPC de la DREAL Picardie

Les présentations sont disponibles sur notre site <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/reach-retrouvez-les-presentations-a1454.html>.

### En novembre

#### SDIT : Journée du CETE «Lutter contre le bruit»

Dans le cadre des rendez-vous du CETE qui a eu lieu le 26 novembre 2012 «Lutter contre le bruit : des constats réglementaires au traitement des nuisances», l'unité «animation territoriale observatoires» est intervenue sur la

prise en compte des zones calmes dans l'élaboration des plans de prévention du bruit dans l'environnement, pris en application de la directive européenne.

#### SDIT : Inauguration de l'aire de contrôle des poids lourds d'Abbeville



Inauguration de l'aire de contrôle d'Abbeville par Mme Anne Debar, sous-directrice de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer, M. Philippe Dieudonné, Sous-préfet d'Abbeville et M. Philippe Caron, directeur de la DREAL Picardie.

L'aire de contrôle de poids lourds d'Abbeville a été inaugurée par le Sous-préfet d'Abbeville le mercredi 28 novembre 2012.

La construction de l'aire d'Abbeville permettra de contrôler dans de bonnes conditions si les véhicules interceptés respectent bien la réglementation en vigueur. Cette aire a également permis d'y installer à demeure un pèse essieu ce qui augmentera notablement les vérifications des poids roulants d'autant que la DREAL dispose depuis le 1<sup>er</sup> avril d'un agent peseur. Cette action spécifique de pesage contribuera à limiter la détérioration des infrastructures agressées par les surcharges roulantes sur les chaussées.

Le coût global de l'opération s'élève à 600 000 euros, financé par l'État. Il s'agit là de la première aire spécifiquement dédiée aux contrôles des transports routiers en Picardie.

#### SDIT : Mise en place des instances régionales de concertation des gares (IRC)

Le décret n° 2012-70 du 20 janvier 2012 dit « décret gares » met en place des outils de transparence de la tarification des prestations en gares pour les entreprises ferroviaires et de gouvernance.

Chaque gare dite d'intérêt national doit être suivie par une instance régionale de concertation (IRC), en Picardie les gares concernées sont Amiens, Compiègne et TGV Haute-Picardie.

La première réunion de ces IRC, dont la composition a été définie par arrêté préfectoral, a eu lieu le 5 novembre 2012. La DREAL y représente l'autorité organisatrice des trains d'équilibre des territoires (Intercités). Le rôle des IRC est d'examiner toute question relative aux prestations rendues dans chacune des gares, d'être consultées sur le financement des programmes d'investissements et de se prononcer sur le document de référence des gares (DRG).



Gare d'Amiens

En décembre

### SDIT : Séminaire «Activer des solutions nouvelles pour le fret ferroviaire»

La DREAL Picardie s'est associée aux acteurs publics du Nord/Pas-de-Calais pour organiser un séminaire inter-régional « Activer des solutions nouvelles pour le fret ferroviaire dans le Nord de France ». Plus de 200 participants des milieux ferroviaires, économiques, institutionnels du Nord de France et de Belgique ont échangé sur les attentes locales des entreprises et opérateurs susceptibles de développer et d'utiliser le système ferroviaire pour le transport de marchandises. La clôture de ce séminaire a été assurée par Frédéric Cuvillier.

Deux grands thèmes ont structuré les débats :

- « La demande et les besoins de fret ferroviaire »,
- « La transformation du paysage du fret ferroviaire »

Ces échanges fructueux vont se poursuivre en 2013 d'autant plus que, Frédéric CUVILLIER, présent en fin de journée nous a engagés à contribuer à la définition des orientations du plan national fret ferroviaire qu'il compte dévoiler à la fin du premier semestre 2013.



Clôture du séminaire par Monsieur Frédéric Cuvillier, ministre délégué aux transports, à la pêche et à la mer

### SNEP : Séminaire régional des inspecteurs de l'environnement



Participants au séminaire régional des inspecteurs de l'environnement

Le 14 décembre, la DREAL a organisé, en lien avec le parquet général, le premier séminaire régional des inspecteurs de l'environnement. Ce séminaire a rassemblé, outre des agents de la DREAL, des directions départementales des territoires (et de la mer) et des directions départementales de la cohésion sociale, les gardes de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques et de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, mais également des représentants de la gendarmerie nationale et de l'office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé (OCLAEPS).

Outre la présentation des évolutions réglementaires, ce temps d'échange a également renforcé les liens entre les différents acteurs de la police de l'environnement.

### SDIT : Charte «Objectif CO<sub>2</sub>»

Le jeudi 13 décembre 2012 à Amiens, la DREAL, l'ADEME et la FNTR/FNTV ont félicité l'engagement pris par 4 nouveaux transporteurs de voyageurs picards (Cabaro - CSQT les lignes axonaises - SPTA - VTP Acary) dans le cadre de la charte «Objectif CO<sub>2</sub>».

La Picardie est une des régions les plus engagées dans cette démarche, par le nombre de signataires. En effet, le club des entreprises chartées compte actuellement 53 transporteurs. A noter également que 2 entreprises ont renouvelé leurs engagements : Transports Caille et Transports Prévoté.



Les 4 nouveaux transporteurs engagés dans la charte CO<sub>2</sub> et M. Philippe Caron

En décembre

### SNEP : Inauguration de la halte fluviale du port d'Amont à Amiens

Pour l'État, le territoire de la vallée de la Somme porte des enjeux majeurs en matière d'aménagement durable du territoire, le fleuve Somme, constitue l'épine dorsale du département et concerne 325 000 habitants du territoire régional. L'amélioration de la halte fluviale du port d'amont concourt donc à cette mise en valeur du fleuve Somme.

Cette halte va permettre l'accostage simultané de 5 bateaux de type pénichette de plaisance d'une longueur moyenne de 12 mètres et d'une largeur de 3,50 mètres. La longueur des bateaux pouvant accoster pourra varier de 9,35 mètres à 15 mètres. Le nouvel équipement permettra un embarquement à niveau et autorisera ainsi l'accès aux personnes à mobilité réduite. Il disposera également d'une station de vidange des eaux usées.



M. Jean-Marie Demagny, directeur-adjoint de la DREAL, lors de la cérémonie d'inauguration

### UT 02 et SPRI : Prescription du PPRT de Chauny



Site Arkema à Chauny

Le plan de prévention des risques technologiques de Chauny, relatif aux établissements Arkema et Rohm and Haas, a été prescrit par arrêté préfectoral du 21 décembre 2012. Il concerne quatre communes : Chauny, Viry-Nouveau, Autreville et Sinceny.

Pour permettre cette prescription, le comité de suivi de sites (CSS) relatif aux établissements concernés s'est réuni à deux reprises en 2012 : le 28 septembre et le 22 novembre.

Les documents relatifs au PPRT sont consultables sur notre site internet <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/pprt-arkema-et-rohm-and-haas-a1497.html>.

### UT 80 : La «chasse» aux transformateurs PCB

L'action visant à la résorption des transformateurs contenant de fortes concentrations en PCB a été achevée dans le département de la Somme puisque tous les détenteurs connus de ce type d'appareils ont fait éliminer ces équipements suivant les filières autorisées.

Ce résultat est le fruit d'une mobilisation des acteurs locaux au travers des multiples relances des détenteurs de ce type d'appareils ainsi que des visites d'inspections ayant abouti à des propositions de mise en demeure.



Parties actives de transformateurs PCB en attente de traitement

## ECLAT : Rencontre JDD sur l'habitat : Parc privé, soutenir les ménages fragiles



Participants à la rencontre JDD du 13 décembre 2012

Dans la continuité du JDD du 24 novembre 2011, sur la connaissance du parc privé, cette rencontre du 13 décembre 2012 mettait cette fois en valeur les acteurs et dispositifs en abordant la question du soutien aux ménages fragiles. En Picardie, le parc privé remplit en effet une fonction sociale très importante en accueillant la majorité des ménages modestes. Plusieurs situations rencontrées par des ménages en difficultés ont ainsi été abordées, y compris des situations qui concernent des propriétaires occupants.

Les présentations et le résumé sont consultables sur notre site internet <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/jdd-du-13-decembre-2012-habitat-le-a1471.html>.

## UT 80 : L'impact du basculement des éoliennes sous le régime ICPE

Suite au basculement des éoliennes sous le régime ICPE au cours de l'été 2011, ce thème a pris une place prépondérante dans la charge de travail de l'unité territoriale en 2012, le département de la Somme étant le 1<sup>er</sup> département Français en terme de puissance éolienne accordée.

En dehors du traitement des demandes de bénéfice d'antériorité pour les installations existantes concernant plus de 100 parcs éoliens dans le département, le dépôt de dossiers de demandes d'autorisation pour de nouveaux parcs éoliens s'est accéléré en 2012. Au 31 décembre 2012, les dossiers éoliens représentaient déjà plus d'un tiers des dossiers devant être soumis à enquête publique en cours d'instruction au sein du service.

100 % des premières versions des dossiers éoliens ont été déclarées irrecevables et les opérateurs tardent souvent à déposer les compléments sollicités. Alors que notre service s'est mobilisé pour respecter les délais de recevabilité des dossiers, les opérateurs mettent souvent plus de 6 mois à compléter leurs demandes (certains dossiers n'ayant pas encore été complétés depuis 1 an). Aucun arrêté ICPE autorisant ou refusant la création d'un parc éolien n'a à ce jour pu être proposé, en effet les deux premières enquêtes publiques concernant des procédures ICPE pour des créations de parcs éoliens sont programmées en fin d'année 2012 ou janvier 2013.



Parc éolien de Vauvillers (Somme)

Des éléments de cadrage nationaux (étude de dangers type), des réunions régionales mais aussi locales déjà organisées avec les opérateurs ou leurs représentants (SER-FEE) devraient permettre d'améliorer la qualité des prochains dossiers déposés. A noter que les demandes de modifications pour des parcs existants (changement de hauteur, de puissance ou déplacements) se multiplient.

## SDIT : Lancement des études d'électrification de la ligne Amiens - Rang du Fliers

La Région Nord-Pas-de-Calais a réalisé l'électrification du tronçon Boulogne- Rang-du-Fliers (limite avec la Picardie). La mise en service est intervenue à la fin de l'année 2010.

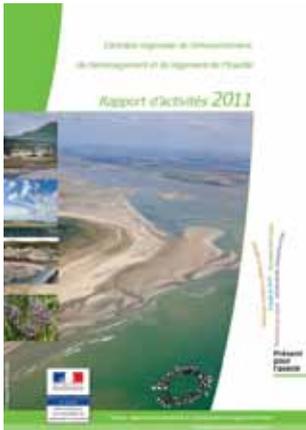


Tronçon de ligne à électrifier Amiens-Rang du Fliers (gare d'Abbeville)

L'électrification du tronçon Amiens-Abbeville pourrait retrouver un intérêt particulier dans la perspective du projet « Roissy-Picardie ».

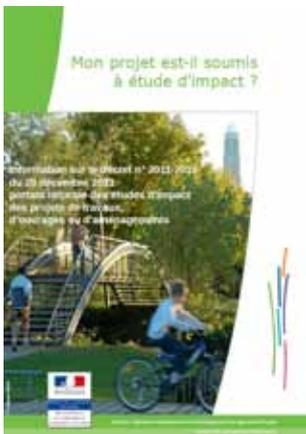
A l'horizon 2020, certains TGV Province-province (inter secteurs) en provenance de Roissy pourraient être prolongés au-delà d'Amiens vers Abbeville et Boulogne. L'électrification de cet axe présente également un intérêt certain pour le développement de l'activité fret.

Dans le cadre du contrat de projet Etat-Région 2007-2013, la convention relative au financement des études d'avant-projet concernant l'électrification de la ligne Amiens - Rang du Fliers a été engagée à la fin de cette année 2012. Elle est cofinancée par l'Etat, la Région, le Département de la Somme, la communauté d'agglomération Amiens Métropole et la communauté de communes de l'Abbevillois pour un montant global de 3,7M€. La durée prévisionnelle des études d'avant projet est de 24 mois. Ces études permettront à terme l'électrification de la dernière section (80 km) de la ligne Amiens - Boulogne-sur-Mer.



## Rapport d'activités 2011

Le rapport d'activités 2011 présente l'ensemble des missions de la DREAL Picardie. Ce document reprend les points forts par services, ainsi que les faits marquants et la liste de nos publications au fil des mois de l'année 2011. Ce document est consultable sur notre site internet à l'adresse suivante : [http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/rapport-d-activites-2011-a1282.html?id\\_rubrique=356](http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/rapport-d-activites-2011-a1282.html?id_rubrique=356).



## Mon projet est-il soumis à étude d'impact ?

Plaquette d'information sur le décret n° 2011-2019 du 29 décembre 2011 relatif à la réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement : examen au cas par cas. Document publié en juin 2012. Il est consultable sur notre site internet à l'adresse : <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/mon-projet-est-il-soumis-a-etude-d-a1324.html>



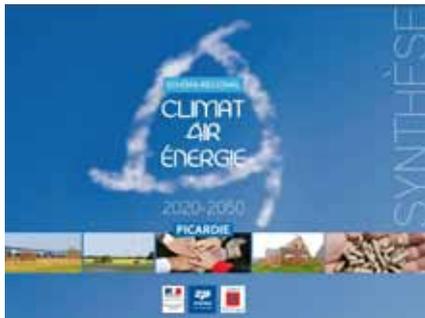
## Profil environnemental régional de Picardie : un outil d'évaluation

Le profil environnemental régional est un outil précieux pour de nombreux porteurs de projet, qui y verront un document d'alerte déclinant les enjeux et orientations régionales à l'échelle des territoires. Ce document de synthèse (4 pages) reprend les enjeux transversaux, thématiques et territoriaux. Publié en fin d'année 2012, ce document est consultable sur notre site internet : [http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/le-profil-environnemental-regional-a1259.html?id\\_rubrique=356](http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/le-profil-environnemental-regional-a1259.html?id_rubrique=356)



## Les espèces exotiques envahissantes du marais de Sacy

L'introduction des espèces exotiques envahissantes est l'une des principales causes de disparition de la biodiversité dans le monde ! Ce document présente les problèmes rencontrés sur ce site Natura 2000, comment sont venues ces espèces dans le marais, comment prévenir l'introduction d'une nouvelle espèce et que faire sur une parcelle envahie. Publié en fin d'année 2012, ce document est consultable sur notre site internet : <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/les-especes-exotiques-a1511.html>



## Synthèse du SRCAE (Schéma régional climat-air-énergie)

Le projet de schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) de Picardie a été approuvé, puis arrêté par le Préfet de région le 14 juin 2012. Il est entré officiellement en vigueur le 30 juin 2012.

Cette synthèse du SRCAE comprend ainsi le diagnostic et la prospective « climat-air-énergie » de la Picardie, des éléments de prospective et de scénarisation, les propositions d'orientations stratégiques et les intitulés des dispositions à portée plus opérationnelle.

Ce document est consultable sur notre site internet à l'adresse suivante : [http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/plaquette-d-information-synthese-a1408.html?id\\_rubrique=356](http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/plaquette-d-information-synthese-a1408.html?id_rubrique=356)



## Dossier DREAL n° 15 : Bilan qualitatif de l'année 2011 pour le logement social

En Picardie, le parc social est plutôt bien développé : l'offre de logements locatifs sociaux est en moyenne supérieure à celle proposée au niveau national. Cependant, elle croît moins vite du fait de la priorité donnée au niveau national aux régions qui connaissent des tensions. La programmation 2011 s'inscrit dans les priorités nationales.

Ce document est consultable sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/dreal-no-15-bilan-qualitatif-de-l-a1508.html>



## Dossier DREAL n° 16 : Bilan de l'année 2010 de la sécurité routière en Picardie

Tous les indicateurs, accidents, tués et blessés, sont à la baisse par rapport à l'année 2009. Le nombre d'accidents est passé sous la barre des 1 500 pour la première fois, le nombre de tués sous la barre des 150. L'indice de gravité (10,3) diminue de 1,3 point par rapport à l'année 2009, il était de 11,6. Il est pratiquement le double de celui constaté en France métropolitaine (5,7).

Ce document est consultable sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/dreal-no-16-bilan-de-l-annee-2010-a1507.html>



## Dossier DREAL n° 17 : Bilan de l'année 2011 pour la promotion immobilière

Alors que la construction globale de logements s'est nettement redressée en Picardie en 2011, le segment de la promotion immobilière n'a pas connu la même embellie, avec une contraction du niveau des ventes. Cependant, la situation est contrastée entre les segments des appartements et des maisons individuelles, ainsi qu'entre les trois départements de la région.

Ce document est consultable sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/dreal-no-17-bilan-de-l-annee-2011-a1505.html>



### Dossier DREAL n° 18 : Le prêt social de location accession en Picardie

Le prêt social de location accession (PSLA) permet à des ménages bénéficiant de ressources modestes et ne disposant pas d'apport personnel de devenir propriétaires. Ce dispositif, après plusieurs années de lente montée en régime, a connu une forte accélération en 2011, en partie liée à la disparition en 2011 du pass foncier, un autre dispositif favorisant l'accès social à la propriété.

Ce document est consultable sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/dreal-no-18-le-pret-social-de-a1506.html>

### 30 bulletins de la DREAL ont été édités en 2012

- N° 76 - Janvier 2012 : Baromètre de la sécurité routière du mois de décembre 2011
- N° 77 - Janvier 2012 : Bulletin de situation hydrologique du mois de décembre 2011
- N° 78 - Février 2012 : Baromètre de la sécurité routière du mois de janvier 2012
- N° 79 - Février 2012 : Bulletin de situation hydrologique du mois de janvier 2012
- N° 80 - Mars 2012 : Construction neuve (janvier 2012) et promotion immobilière (4<sup>ème</sup> trimestre 2011)
- N° 81 - Mars 2012 : Bulletin de situation hydrologique du mois de février 2012
- N° 82 - Avril 2012 : Baromètre de la sécurité routière du mois de février 2012
- N° 83 - Avril 2012 : Baromètre de la sécurité routière du mois de mars 2012
- N° 84 - Avril 2012 : Bulletin de situation hydrologique du mois de mars 2012
- N° 85 - Mai 2012 : Bulletin de situation hydrologique du mois d'avril 2012
- N° 86 - Mai 2012 : Baromètre de la sécurité routière du mois d'avril 2012
- N° 87 - Juin 2012 : Baromètre de la sécurité routière du mois de mai 2012
- N° 88 - Juin 2012 : Bulletin de situation hydrologique du mois de mai 2012
- N° 90 - Juillet 2012 : Transport public routier de personnes
- N° 91 - Juillet 2012 : Commissionnaire de transport
- N° 92 - Juillet 2012 : Transport public routier de marchandises
- N° 93 - Juillet 2012 : Baromètre de la sécurité routière du mois de juin 2012
- N° 94 - Août 2012 : Baromètre de la sécurité routière du mois de juillet 2012
- N° 95 - Août 2012 : Bulletin de situation hydrologique du mois d'août 2012
- N° 96 - Septembre 2012 : Baromètre de la sécurité routière du mois d'août 2012
- N° 97 - Septembre 2012 : Construction neuve (juillet 2012) et promotion immobilière (2<sup>ème</sup> trimestre 2012)
- N° 98 - Septembre 2012 : Bulletin de situation hydrologique du mois d'août 2012
- N° 99 - Octobre 2012 : Baromètre de la sécurité routière du mois de septembre 2012
- N° 100 - Octobre 2012 : Bulletin de situation hydrologique du mois de septembre 2012
- N° 101 - Novembre 2012 : Qualité hydrobiologique des cours d'eau picards - synthèse 2011
- N° 102 - Novembre 2012 : Baromètre de la sécurité routière du mois d'octobre 2012
- N° 103 - Novembre 2012 : Bulletin de situation hydrologique du mois d'octobre 2012
- N° 104 - Décembre 2012 : Baromètre de la sécurité routière du mois de novembre 2012
- N° 105 - Décembre 2012 : Bulletin de situation hydrologique du mois de novembre 2012
- N° 106 - Décembre 2012 : Construction neuve (octobre 2012) et promotion immobilière (3<sup>ème</sup> trimestre 2012)

Ces documents sont consultables sur notre site internet [www.picardie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr) dans la rubrique Publications/Les bulletins de la DREAL ou dans les rubriques thématiques correspondantes.



**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement de Picardie**

56, rue Jules Barni - 80040 Amiens cedex 1

Tél. 33 (0)3 22 82 25 00

Fax. 33 (0)3 22 91 73 77